

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **98 (1972)**

Heft 5: **SIA spécial, no 1, 1972: Travaux à l'étranger**

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Groupe spécialisé SIA pour les travaux à l'étranger, GTE

Collaboration des secteurs public et privé dans le cadre de la coopération technique

Conférence donnée par M. l'ambassadeur S. Marquard, délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique, lors de l'assemblée générale du GTE du 24 septembre 1971 à Berne

Je sais qu'avant moi, vous avez déjà entendu, dans le cadre de votre assemblée, deux de mes collaborateurs qui se sont exprimés, à votre demande, sur un sujet très proche de celui que je m'en vais traiter aujourd'hui. Je m'efforcerai de ne pas répéter ce qu'ils vous ont dit; aussi développerai-je avant tout certains aspects de notre activité vous intéressant, ainsi que quelques possibilités de collaboration nouvelles résultant du crédit de programme d'aide financière que vient d'approuver le Parlement — crédit qui, comme toute l'aide financière en général, relève de la Division du commerce du Département de l'économie publique.

Ceci dit, voyons tout d'abord, si vous le voulez bien, *pourquoi une collaboration du secteur public et du secteur privé en vue d'une aide au développement* me paraît justifiée et nécessaire. Ces considérations générales expliquent en effet certaines de nos attitudes dans notre collaboration avec le secteur privé quelles qu'en soient les formes.

- a) Il convient tout d'abord de rappeler que la structure particulière des flux financiers suisses vers les pays en voie de développement est l'aboutissement de toute une évolution historique. Le rôle prépondérant que jouent les investissements privés s'explique *d'une part, parce que le secteur privé a été à l'origine de nos relations avec les pays en développement et qu'il en fut longtemps le seul responsable, d'autre part, parce que l'initiative privée a toujours joué un rôle primordial dans notre économie; les interventions de la Confédération sont demeurées dans les limites indispensables à la sauvegarde de l'intérêt général ou au renforcement d'actions particulières du secteur privé. Cette constatation explique notamment que le budget de la Confédération soit relativement modeste par rapport à notre produit national brut (7,5 milliards de francs par rapport à 80 milliards de francs), que nous recourions, dans ces conditions, plus modérément que d'autres aux moyens budgétaires de l'Etat pour assumer des tâches collectives et qu'enfin l'idée même que l'aide au développement est un devoir de la communauté soit chez nous moins répandue qu'ailleurs.*
- b) Apports publics et apports privés font partie aujourd'hui, dans l'optique internationale, d'un ensemble, les uns et les autres contribuant, par les moyens qui leur sont propres, au développement des pays en retard. A ce titre, une coordination entre les deux secteurs est toujours indiquée; *une collaboration l'est souvent.*

- c) Comme on sait, l'aide publique et les investissements privés assument le plus souvent des rôles complémentaires dans le développement des pays en retard. Tel peut être le cas notamment dans un même projet de développement. Dans cette hypothèse, une collaboration des deux secteurs le plus tôt possible rendra l'aide plus efficace.
- d) Aide publique et prestations privées sont enfin deux aspects de la présence suisse à l'étranger. Une collaboration des deux rend cette présence plus cohérente.
- e) Enfin, l'économie privée dispose d'une expérience, de ressources humaines, d'installations que ne possède pas toujours le secteur public, d'où l'utilité d'une collaboration dans certains cas.

Je tiens immédiatement à préciser que le fait que l'aide au développement fait partie de notre politique étrangère n'exclut pas que l'on tienne compte dans la pratique des caractéristiques propres aux deux secteurs qui la composent.

Il importera cependant de veiller à conserver à l'aide publique toute sa crédibilité et, dans la mesure du possible, son caractère désintéressé. Dans cette optique, nous nous sommes par exemple constamment opposés à ce qu'on lie la conclusion d'accords-cadres de coopération technique à celle d'accords commerciaux ou de protection des investissements. Nous ne voyons pas d'inconvénient à ce que ces accords soient négociés parallèlement, mais la coopération technique ne doit pas servir de moyen de pression pour obtenir des avantages économiques. L'aide publique au développement doit, en effet, par définition servir d'abord les intérêts du pays bénéficiaire et non pas les intérêts immédiats du pays donneur. S'il peut y avoir concordance des uns et des autres, tant mieux, mais ce qui doit demeurer prépondérant et ce sur quoi les pays en voie de développement insistent chaque jour davantage, c'est que ce soient les intérêts de leur propre développement qui soient d'abord pris en considération.

En matière d'investissements privés, l'intervention de l'Etat doit être nuancée; il soutiendra, stimulera, orientera, dans la mesure du possible, et collaborera avec le secteur privé dans le cadre de principes définis fixant les limites de son intervention, ce qui permettra à l'investisseur d'apprécier aussi exactement que possible les risques qu'il lui appartiendra de prendre seul.

Ces remarques liminaires faites, voyons maintenant comment se présente en pratique la coopération entre secteurs public et privé dans la perspective du développement des pays en retard.

Coopération technique

Le message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la continuation de la coopération technique de la Suisse avec les pays en développement, du 21 mai 1969, contient sur la question qui nous occupe le passage suivant (cf. p. 13) :

« Nous avons déjà fait allusion à l'importance que revêt pour les pays en développement l'aide du secteur privé. D'ailleurs, l'activité des entreprises suisses dans ces pays prend aussi la forme de la coopération technique, lorsque ces entreprises forment du personnel local.

» Nous sommes d'avis qu'une coordination entre les projets de la Confédération et ceux de l'économie privée est souhaitable et nous sommes prêts à collaborer avec cette dernière. Ainsi il est possible d'assurer une plus grande efficacité aux projets de ce secteur. A titre d'exemple, on peut citer les bourses allouées à des élèves d'institutions de formation créées ou entretenues par des entreprises privées.

» Lorsqu'il s'agit de réaliser des projets techniquement compliqués, on se demande s'il est préférable que la Confédération les réalise elle-même ou en confie l'exécution à une entreprise privée. Dans ces cas, ce sont des considérations d'efficacité et d'emploi rationnel des crédits qui dictent notre choix. »

Au cours des années, cette collaboration a pris plusieurs formes, notamment dans le secteur de la formation professionnelle, soit :

- a) *L'octroi de bourses.* Exemple : cartographie.
- b) *L'organisation de voyages d'études.* Exemples : Commission du bassin du Mékong ; spécialistes en matière d'électricité.
- c) *La collaboration avec la Fondation suisse d'assistance au développement technique.* Exemple : formation d'ouvriers spécialisés au Pakistan, en Tunisie, à Costa Rica.
- d) *L'organisation de séminaires en Suisse à la demande d'organisations internationales.* Notre service a en effet accepté d'organiser en Suisse, en collaboration par exemple avec les Nations Unies, des séminaires pour du personnel d'un niveau universitaire dans des domaines où notre expérience est incontestée. Exemples : tourisme, photogrammétrie. Notre service a confié l'organisation de ces séminaires à des instituts suisses spécialisés (Institut de recherches touristiques de l'Université de Berne, Institut de géodésie et de photogrammétrie de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich).
- e) *La formation dans l'entreprise.* Depuis plus de deux ans, l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel nous propose de réaliser en Suisse, comme le font d'autres pays développés, des stages de formation dans l'entreprise. A la suite d'une enquête du « Vorort », le premier cours de ce genre aura lieu au début de l'année prochaine dans le domaine de l'application des colorants aux textiles.
- f) *La formation sur le tas.* Les entreprises Zschokke et Losinger sont intéressées aux travaux de construction du grand barrage de Tarbela au Pakistan. Ce projet préparé par la Banque mondiale occupera dans ses chantiers, au cours des huit prochaines années, 15 000 ouvriers pakistanais.

Sur demande, notre service a accepté de se charger d'améliorer la formation des ouvriers les plus habiles. Cette formation complémentaire ne profitera pas seulement aux entreprises chargées des travaux mais aussi, dans une perspective à plus long terme, à l'économie du Pakistan.

Quant aux autres projets réalisés en commun avec l'économie privée, nous avons exigé jusqu'à présent qu'ils satisfassent aux conditions suivantes :

- a) Le projet doit remplir les mêmes conditions que tous les autres projets de développement de la Confédération, notamment en ce qui concerne son caractère prioritaire, sa coordination avec d'autres projets du même secteur, son approbation par le gouvernement intéressé, son impact sur le développement du pays bénéficiaire, etc. Il ne suffit donc pas que le projet présente un grand intérêt pour une entreprise particulière.
- b) Si plusieurs entreprises suisses sont intéressées au même projet, nous leur demandons de l'exécuter en commun ; nous suggérons donc à des maisons concurrentes de créer des consortiums ad hoc.
- c) Le montant de la contribution de la Confédération est fixé en considération de la capacité de paiement du porteur de l'action et de son intérêt à la réalisation du projet. Si le financement intégral du projet peut, dans une optique commerciale, être raisonnablement attendu du porteur de l'action, aucune contribution fédérale ne sera versée.
- d) Le porteur de l'action, c'est-à-dire l'entreprise privée suisse, doit garantir une exécution parfaite du projet.
- e) Quant à l'utilisation des moyens mis à disposition par la Confédération, elle est contrôlée de la même manière que dans tous les autres projets d'organisations privées.

Enfin, une dernière forme de collaboration à mentionner consiste à faire appel à des entreprises privées comme agents d'exécution de projets de coopération technique. Les caractéristiques de ce genre de projets, que nous appelons des projets en régie et dont plusieurs sont en cours, sont les suivantes :

- a) La CT demeure responsable du projet qu'elle finance en général intégralement ; l'exécution du projet est en principe l'affaire exclusive de l'agent d'exécution qui rend compte, conformément aux dispositions du contrat qui le lie à la CT, de l'utilisation des fonds mis à sa disposition.
- b) La CT recourt à cette solution chaque fois qu'elle trouve un agent d'exécution qualifié prêt à se charger d'un tel mandat à des conditions acceptables tout en donnant la garantie qu'il exécutera le projet mieux que la CT n'aurait pu le faire elle-même.
- c) C'est sur cette base que nous travaillons par exemple au Dahomey avec l'Association des coopératives de consommation, en Equateur, au Cambodge, en Thaïlande, etc. avec divers bureaux d'ingénieurs-conseils.

Quelques remarques sur cette collaboration

C'est un fait que jusqu'à maintenant cette collaboration entre les deux secteurs dans le domaine de la coopération technique demeure dans un cadre modeste. En voici quelques-unes des raisons :

1. La Coopération technique dispose de moyens encore trop limités pour pouvoir développer ses activités avec l'industrie privée. Certains projets nous ont été soumis qui n'étaient pas sans intérêt mais qui dépassaient de beaucoup nos moyens.

Les ressources relativement modestes dont nous disposons vont naturellement d'abord à des tâches qui sont considérées comme relevant essentiellement du secteur public (inventaire des ressources naturelles, infrastructure, services publics).

2. Les pays en développement qui ont noté la réserve dont nous faisons preuve en la matière ne nous ont qu'exceptionnellement sollicités à ce sujet.

3. En général, des types de production, des technologies adaptées aux conditions des pays en voie de développement font défaut, les moyens consacrés dans ces pays à la recherche étant tout à fait insuffisants. L'élaboration de tels projets est, dans ces conditions, coûteuse et compliquée ; elle demande chez nous à la CT un personnel qui puisse se consacrer à l'élaboration puis à la réalisation de ces projets. Quant à notre collaboration avec les bureaux d'ingénieurs-conseils, pour satisfaisante qu'elle soit déjà, elle doit encore faire l'objet d'ajustements réciproques.

Il convient tout d'abord de souligner que le service de la CT n'est pas un mandant entièrement indépendant. En effet, notre participation à tout projet d'une certaine importance présuppose une contribution substantielle du pays bénéficiaire, ce qui donne ipso facto à ce dernier le droit d'intervenir dans le choix d'exécutants. Pour des raisons bien compréhensibles, il sera naturellement enclin à donner la préférence à des bureaux ayant une réputation établie sur le plan international.

En outre, force nous est de constater que jusqu'à présent le fait de remettre un projet à un bureau d'ingénieur ne nous a pas déchargés autant que nous l'eussions désiré, notamment pour les deux raisons suivantes :

- a) Il ne suffit pas, en effet, de définir clairement dans un contrat d'entreprise et dans le plan d'opération ce que l'on attend de l'ingénieur-conseil, il faut encore contrôler l'exécution du contrat de près, l'ingénieur-conseil ayant facilement la tendance d'exécuter le projet sans trop se préoccuper des économies qui pourraient être faites.
- b) Il appartient naturellement au bureau d'ingénieur de disposer au mieux de son personnel compte tenu de l'ensemble de ses engagements. Or, nous avons constaté que dans certains cas les collaborateurs affectés par ces bureaux à des projets de développement n'avaient pas toujours les qualités requises, d'où la nécessité pour notre service d'intervenir également dans le choix du personnel.

Force nous a été également de constater que la création de consortiums ne supprimait pas ipso facto la concurrence entre les bureaux qui en font partie. Cette concurrence, qui a sans doute ses aspects positifs, complique toutefois les relations à l'intérieur du consortium, ce qui entraîne parfois des retards dans l'exécution de l'ouvrage.

Enfin, les tarifs des bureaux sont hauts lorsqu'on les compare avec le coût d'un expert individuel. Cela tient, entre autres, au fait que ces tarifs comprennent les frais généraux et les profits de l'entreprise. Nous devons donc examiner de façon détaillée les offres qui nous sont faites.

Quant au crédit de programme d'aide financière, il est prévu, comme la plupart d'entre vous le savent, d'affecter les 400 millions de francs disponibles pour les 3 années à venir tant à des actions multilatérales que bilatérales.

En ce qui concerne l'aide multilatérale, qui absorbera la moitié du crédit de programme en cause, 130 millions iront à l'IDA sous forme de prêt à 50 ans sans intérêt pour la troisième reconstitution de ses ressources. Ce prêt sera versé en trois tranches annuelles et fait suite au crédit de 52 millions de francs accordé en 1967 pour la deuxième reconstitution des fonds de l'IDA. Il s'agit donc de la poursuite et du renforcement — dans des proportions comparables à celles des autres pays industrialisés — de la collaboration de la Suisse avec une institution du Groupe de la Banque mondiale dont le rôle positif en matière de financement de l'infrastructure des pays en développement est très largement reconnu.

Un montant d'environ 70 millions de francs a été retenu, dans les prévisions relatives à l'affectation du crédit de programme, pour d'autres opérations relevant également de l'aide multilatérale. Parmi celles-ci, on peut relever la participation au capital ou éventuellement à des fonds spéciaux de banques régionales de développement (Banque asiatique de développement, Banque interaméricaine de développement, Banque africaine de développement, etc.), et le financement de mécanismes liés au développement du commerce, tels que les stocks régulateurs et les fonds de diversification dans le cadre d'accords sur des produits de base.

Cette proportion d'aide multilatérale paraît être indiquée en particulier pour les raisons suivantes : étant donné que chaque opération individuelle exige dans le domaine de l'aide économique et financière des montants importants, la Suisse, comme d'ailleurs les pays qui lui sont comparables, ne serait pas en mesure d'intervenir par la voie bilatérale en faveur d'un grand nombre de pays en développement. La voie multilatérale lui permet de surmonter cet inconvénient en participant, conjointement avec d'autres pays industrialisés, au financement des programmes et projets de développement que la Banque mondiale et les banques régionales exécutent pratiquement dans tous les pays en développement.

Par ailleurs, le Conseil fédéral poursuivra et renforcera sa coopération bilatérale avec les pays en développement. Il envisage d'y consacrer un montant d'au moins 200 millions, qui devrait lui permettre :

- de poursuivre et notamment d'appliquer à d'autres pays la solution d'une péréquation des intérêts et d'un rallongement des durées de remboursement qu'il a appliquée jusqu'ici vis-à-vis de l'Inde et du Pakistan, en octroyant à des pays en développement des crédits mixtes, combinant des capitaux privés aux conditions du marché avec des fonds de la Confédération assortis de modalités de faveur ;
- d'octroyer des crédits bilatéraux entièrement financés par la Confédération et bénéficiant des conditions préconisées sur le plan international en matière de taux d'intérêts et de délais de remboursement (par exemple : 25 ans de durée, 7 ans de délai de grâce, 2 % d'intérêt) ;
- d'assurer le financement de la part d'aide financière entrant dans des projets de développement « intégrés », c'est-à-dire impliquant aussi bien des apports sous forme d'assistance technique que sous forme de financement. De tels projets pourront, le cas échéant, comporter également une participation du secteur privé ; ils seront gérés par le Service de la Coopération technique du Département politique fédéral. Il est entendu en effet, entre les deux Départements (Economie et Politique), que le Service de la CT demeure

ra le seul service opérationnel de l'administration en matière d'aide au développement ;

- de participer à des opérations de financement parallèle avec des institutions telles que la Banque mondiale et l'IDA (de telles participations ont eu lieu jusqu'ici à l'aide de crédits privés garantis, ce qui, en cas de prolongation des délais de remboursement, ne sera plus possible).

Quelles seront les caractéristiques des projets de développement intégrés et quelle place occuperont-ils dans le cadre du crédit de programme d'aide financière ?

Il n'est guère possible de le dire maintenant déjà avec précision. Néanmoins, au vu des discussions qui ont eu lieu jusqu'à présent à ce sujet entre les deux départements intéressés, on s'oriente semble-t-il et sous toutes réserves dans la direction suivante :

On envisage de réserver, dans le cadre du premier crédit de programme, une somme d'environ 60 millions pour 3 ans aux projets intégrés.

Les critères auxquels devraient répondre ces projets semblent devoir être, entre autres, les suivants :

Les projets en question ne devraient pas pouvoir être réalisés tout aussi bien sur la base de crédits commerciaux normaux ; la réalisation de projets doit donc dépendre de l'octroi de crédits à des conditions de faveur. Des crédits mixtes, en collaboration avec l'économie privée, ne devraient être pris en considération dans ce contexte que pour autant que la réalisation du projet dépende de la participation publique.

Le projet lui-même devrait en outre remplir les conditions généralement requises pour tout projet de coopération technique : priorité du point de vue du pays en développement, coordination à l'intérieur et avec les aides extérieures, accord et soutien du gouvernement bénéficiaire, pas de projets de prestige, etc.

La qualité du projet devrait être telle qu'elle justifie sans autre un soutien d'autres organismes internationaux de financement de l'aide publique au développement.

En outre, il devrait s'agir de projets dans lesquels nous avons intérêt à apparaître comme pays donneur et dont le volume n'est pas suffisant pour intéresser les grands organismes internationaux de financement.

Cette forme d'aide devrait pouvoir s'appliquer aussi bien à des projets publics qu'à des projets privés.

Lorsqu'on accordera des prêts publics, on tiendra compte de la nature du projet, de la situation financière du pays bénéficiaire et des recommandations de l'OCDE pour fixer les conditions du prêt.

Ce ne sont là que des idées qui subiront sans doute encore des modifications avant qu'une pratique solide ne s'établisse dans le secteur nouveau des projets intégrés.

Et j'en arrive enfin à mes conclusions.

Si les possibilités de collaboration entre vos sociétés et notre service sont encore modestes, elles n'en sont pas moins réelles. Le crédit de programme d'aide financière élargit indiscutablement le champ d'activité possible de cette collaboration.

Vous nous avez récemment adressé la liste de vos membres. Il nous serait évidemment fort utile de connaître non seulement leur nom et leur adresse, mais encore les pays en développement dans lesquels ils ont travaillé, le genre de travaux qu'ils y ont exécutés et leurs domaines de spécialisation. En outre, en vue de rechercher en commun de nouvelles possibilités de collaboration et des solutions aux problèmes que ces dernières pourraient soulever, je pense qu'il serait utile de pouvoir en discuter avec quelques représentants de votre Groupe, qui ensuite renseigneraient vos membres. Ce serait également pour nous une simplification de pouvoir passer par un secrétariat central lors de l'attribution de mandats éventuels ; ce secrétariat, compte tenu de la collaboration envisagée, nous ferait des propositions quant au choix de l'entreprise ou des entreprises paraissant les plus qualifiées pour le travail requis et prendrait la responsabilité de ce choix vis-à-vis de nous et des membres de votre Groupe. Cette petite délégation pourrait nous indiquer, lors d'un premier contact, ce que vous attendez de nous et à quelle forme de collaboration vous donneriez la préférence, compte tenu de tous les aspects de la question, et de nos principes. Pour poursuivre l'examen de ces questions, je verrais donc, dans un avenir très proche, un premier contact entre une délégation de deux ou trois de vos membres et notre service.¹

Adresse de l'auteur :

S. Marquard, Ambassadeur, Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique, Eigerstrasse 73, 3003 Berne.

¹ Ce contact a eu lieu le 16 novembre 1971. Les résultats seront transmis aux membres du groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger.

informations

Sia

Secrétariat général de la SIA
Selnastrasse 16
Case postale
8039 Zurich
Tél. 01/36 15 70

Assemblée générale extraordinaire de la SIA

Le 4 décembre 1971 a eu lieu une assemblée générale extraordinaire de la SIA au Kursaal à Berne. M. A. Cogliatti, président, se fit un plaisir de saluer en particulier MM. G. Gruner, ingénieur à Bâle, A.F. Métraux, ingénieur à Bâle et W. Jegher, ingénieur à Zurich, membres d'honneur. L'objet principal de cette assemblée était la révision totale des statuts de la SIA dont le projet avait

été envoyé à tous les membres au mois de novembre. L'entrée en matière fut votée. M. O. Seiler, ingénieur, président de la section Waldstätte, voyant dans la procédure suivie et dans le projet de statuts une volonté de transformer peu à peu la structure de la SIA, s'éleva contre cette tendance et proposa de ne pas entrer en matière et de renvoyer l'affaire à une commission spéciale qui serait chargée d'établir un nouveau projet de statuts. Après une discussion en partie très engagée, la proposition de renvoi fut rejetée par 90 contre 63 voix. L'assemblée procéda alors à l'examen chapitre par chapitre du projet et, dans la votation finale, l'approuva.

Une plainte de la section Waldstätte contre la décision de l'assemblée des délégués du 5 février 1971 concernant le règlement pour la liste SIA des bureaux d'études (doc.

K 1559, envoyé à tous les membres le 18 juin 1971) avait en outre été soumise à l'assemblée générale. L'approbation des nouveaux statuts la rendit caduque. Les membres présents, priés de s'exprimer néanmoins à titre consultatif au sujet de cette plainte, se prononcèrent par 74 contre 0 voix pour son rejet.

Suivant les nouveaux statuts, l'assemblée générale sera désormais remplacée par une « journée SIA ». L'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 1971 a donc été la dernière assemblée générale de la SIA. C'était la 73^e.

Décisions du Comité central

Groupe spécialisé pour les constructions souterraines

Le Comité central étudie la question de la constitution d'un groupe spécialisé SIA pour les constructions souterraines qui assumerait notamment les activités suivantes :

- Rassembler et mettre en valeur les informations techniques concernant les constructions souterraines.
- Suivre les progrès de la technique dans ce domaine et en informer les milieux intéressés.
- Elucider les nouvelles tâches en matière de recherche.
- Promouvoir la formation des ingénieurs dans le secteur des constructions souterraines.
- Prendre part aux échanges de vues et communications d'expériences sur le plan international.
- Examiner quels sont, à courte et à longue échéance, les besoins en matière de constructions souterraines.
- Etablir des normes pour les constructions souterraines.

La SIA a déjà pris contact à ce sujet avec les ingénieurs et les bureaux d'études intéressés.

Groupe spécialisé de l'économie hydraulique

On a proposé à la SIA de constituer un groupe spécialisé qui grouperait les praticiens intéressés aux problèmes de l'économie hydraulique dans le sens large du terme. Le CC estime opportun qu'un petit groupe de travail établisse d'abord un programme détaillé. Ensuite seulement, il conviendra de décider si un groupement dans le cadre de la SIA s'impose. Afin de voir quel intérêt cette initiative suscite, elle a été rendue publique (voir *Bulletin technique* n° 4 du 19.2.1972, p. 68/69).

Demandes de subsides adressées à la SIA

La SIA reçoit de divers côtés des demandes de subsides. Les finances de la Société lui permettent tout au plus d'accorder des contributions à des organisations ou manifestations qui sont en rapport direct avec ses propres activités. Dans cet esprit, le CC a établi des directives pour l'examen des demandes de subsides et fixé les compétences dans ce domaine.

Montants facturés pour les travaux exécutés par le secrétariat général

Suivant décision de l'assemblée des délégués, la SIA ne facturera aux groupes spécialisés, pour 1972, que les travaux effectifs exécutés pour eux par le secrétariat général, sans leur demander en outre une contribution spéciale. Le CC a fixé à cette fin de nouveaux montants horaires et en a donné connaissance aux présidents des groupes spécialisés.

Propositions de la commission centrale des normes, CCN

Sur proposition de la CCN, le CC a décidé la révision des normes pour les liants utilisés dans la construction, n° 115. D'autre part, le CC est d'accord avec la CCN pour que des travaux soient entrepris en vue de transformer la « recommandation concernant l'isolation acoustique des maisons d'habitation », n° 181, en une norme, ce qui permettra aux pouvoirs publics d'inclure les dispositions relatives à l'isolation acoustique dans les prescriptions de la police des constructions. Les études devant aboutir à l'élaboration de dispositions de protection contre le bruit pour d'autres genres d'immeubles demanderont encore un certain temps. Enfin, le CC a mis au point, sur proposition de la CCN, les bases de calcul pour la rétribution de mandats financés par la réserve spéciale pour le secteur des normes.

Adaptation du tarif B des règlements pour les travaux et honoraires

Les salaires ayant subi une forte augmentation, le CC a été amené à envisager une adaptation du tarif B et à présenter aux organes intéressés une proposition de modification des taux. Les partenaires n'ayant pas fait d'objection, les nouveaux montants horaires du tarif B ont pu être communiqués fin janvier 1972 à tous les membres.

Centre suisse d'études pour la rationalisation du bâtiment, CRB

Un projet soigneusement étudié relatif à la structure future du CRB a été soumis à la SIA en tant qu'association fondatrice et responsable du CRB (modèle CRB 1971-1975). Il se rapporte en particulier à l'achèvement du catalogue des articles normalisés. Le CC a approuvé ce projet au nom de la SIA.

Contact avec l'Union technique suisse, UTS

A la suite de deux entretiens entre des délégations des comités centraux de l'UTS et de la SIA, il a été décidé de poursuivre l'étude des problèmes communs au sein d'un petit groupe de travail dans lequel le CC a délégué MM. A. Cogliatti, A. Goldstein, J. C. Piguet et H. R. A. Suter.

Fédération européenne d'associations nationales d'ingénieurs, FEANI

Le Bureau de la FEANI se réunira les 10 et 11 mars 1972 à Zurich. Il se compose du président, M. Ole M. Irgens (Norvège), des quatre vice-présidents dont M. J. C. Piguet, Lausanne, du trésorier et du secrétaire général. Le Comité central de la SIA se fera représenter, auprès de ces hôtes, par son président, M. A. Cogliatti, ainsi que par M. K. Weissmann.

Commission de l'OFIAMT pour les Ecoles techniques supérieures

L'OFIAMT ayant institué une sous-commission pour l'architecture et le génie civil, la SIA souhaiterait y être représentée, d'autant plus qu'elle a étudié à fond le problème des relations entre architecte, ingénieur, maître de l'ouvrage, entrepreneur et fournisseur. Une demande a été adressée en ce sens à l'OFIAMT.

Perspectives pour 1972

Le CC a l'intention de vouer en 1972 une attention particulière aux problèmes relatifs à l'exercice de la profession, à la formation et à la formation post-scolaire, ainsi qu'au Registre suisse des ingénieurs, des architectes, des ingé-

nieurs-techniciens, des architectes-techniciens et des techniciens, REG. Une conception générale sera mise au point, qui sera déterminante pour la politique future de la SIA.

M. Malnati, président du Grand Conseil du canton de Genève

Nos félicitations à M. Virginio Malnati, architecte SIA, qui a été brillamment élu président de l'assemblée législative du canton de Genève !

Groupes spécialisés

Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger, GTE

Au cours de sa séance du 24 septembre 1971, tenue sous la présidence de M. J. C. Piguët, professeur à Lausanne, et consacrée essentiellement à la préparation de l'assemblée générale du groupe (cf. *Bulletin technique* n° 23 du 13.11.1971 et exposé de M. l'ambassadeur S. Marcuard dans le présent numéro), le comité a examiné aussi comment les « soumissions internationales » qui paraissent dans le bulletin hebdomadaire de l'Office suisse d'expansion commerciale pourraient être portées à la connaissance des membres du groupe. Il a fixé par ailleurs des directives en vue des négociations avec l'USSI (Union de sociétés suisses d'ingénieurs-conseils), avec laquelle une collaboration plus étroite est recherchée.

Sur la base de la circulaire envoyée à tous les propriétaires de bureaux membres de la SIA concernant les missions d'experts dans le cadre de la coopération technique internationale, le secrétariat général a déjà reçu 65 inscriptions. Il établira une liste des intéressés et la transmettra aux organes compétents.

Groupe spécialisé du génie chimique, GGC

L'assemblée générale du groupe a eu lieu à Bâle le 15 décembre 1971, sous la présidence de M. W. Hauschild, ingénieur-chimiste à Zurich. Après expédition des affaires statutaires, les chefs des quatre groupes de travail nouvellement formés donnèrent des renseignements sur leur activité. Il existe actuellement la possibilité de participer aux travaux des groupes suivants :

- génie thermique ;
- génie mécanique ;
- technique des réactions chimiques ;
- automatique, recherche opérationnelle, technique des systèmes.

Une commission formée d'un groupe de membres du comité a été constituée pour s'occuper de l'organisation et de la coordination de conférences et de cours.

Après l'assemblée générale proprement dite, les participants ont entendu une conférence de M. F. Wolf, directeur de l'Institut de génie chimique de l'université Martin-Luther de Halle-Wittenberg, intitulée « Verfahrenstechnische und chemische Probleme bei der Herstellung geeigneter Korngrößenverteilungen von Suspensionspolymerisaten ».

Commissions

Commission pour les honoraires des architectes (n° 102)

Dans une séance présidée par M. G. Auf der Maur, architecte à Saint-Gall, la commission a pris position au sujet des questions de droit qui se posent à propos des arbi-

trages relatifs aux honoraires. Le principe déterminant consiste en ce que les experts ne doivent ni émettre un jugement, ni décider qui a tort, mais ils doivent simplement examiner, constater, puis faire connaître leur opinion fondée sur des critères rigoureusement objectifs et neutres. C'est à l'arbitre ou au juge de prendre une décision ou de prononcer une sentence. La discussion de ces questions sera cependant reprise dans une prochaine séance.

La commission a décidé d'appliquer, dès le 1^{er} 1.1972, pour la rémunération du temps consacré aux arbitrages, y compris les travaux de secrétariat y afférents, les montants maximaux du tarif B.

Au vu des résultats d'une enquête faite auprès de ses membres, la commission a confirmé que conformément aux articles 2.7 et 2.8 du règlement concernant les travaux et honoraires des architectes (n° 102), les honoraires de l'architecte doivent être acquittés en entier dans le délai d'un mois après l'accomplissement du mandat et non après le délai de garantie de deux ans. Cependant, l'architecte a le devoir de s'occuper de l'exécution des travaux de réfection et de mise au point qui se révéleraient nécessaires.

Commission pour les honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens (n° 108)

Dans sa séance du 2 décembre 1971, la commission a examiné, sous la présidence de M. E. Brauchli, ingénieur électricien à Zurich, les travaux en cours concernant la révision et l'extension de l'annexe II (tarif A — classification des travaux) du règlement concernant les travaux et honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens et ingénieurs de branches apparentées (n° 108). Les deux groupes de travail qui s'occupent séparément l'un des installations électriques, l'autre des installations sanitaires, de chauffage et de ventilation ont donné connaissance de l'état d'avancement de leurs études. Avant que des propositions concrètes puissent être formulées, quelques questions de principe doivent encore être élucidées.

En outre, la commission examine actuellement la possibilité d'une définition plus précise des catégories de personnel de l'annexe IV (tarif B — montants alloués par heure) du règlement n° 108.

A l'occasion d'une demande adressée à la commission, il est rappelé que cette dernière peut également être consultée par des personnes ne faisant pas partie de la SIA si l'interprétation du règlement n° 108 donne lieu à un désaccord entre mandant et mandataire. Dans un tel cas, la commission examine si le mandataire a accompli les prestations décrites dans le règlement et a donc droit à la totalité des honoraires correspondants.

Commission des concours

Les participants à la séance tenue le 24 août 1971, sous la conduite de M. M. Hottinger de Zurich, vice-président, ont été mis au courant de l'activité de la commission. Au cours de la période du 1^{er} janvier à fin août 1971, 63 projets de concours ont été approuvés, 5 demandes ont été reçues et 15 recours ou réclamations ont été examinés ; au 31 août, 6 recours étaient encore pendants.

La commission a discuté sérieusement la procédure à suivre pour l'examen et l'approbation des projets de concours. Dès que le règlement révisé entrera en vigueur, les programmes de concours seront examinés par le secrétariat général en accord avec les groupes régionaux de la commission. De cette manière, les membres de la commission seront déchargés de nombreux travaux administratifs.

Les membres qui avaient été chargés d'examiner des programmes de concours ont présenté leurs rapports sur les concours ouverts, approuvés et exécutés dans les régions suivantes : Suisse orientale, Suisse occidentale, Suisse centrale, ainsi que le canton de Zurich.

Le président de la ville de Berne a adressé à la SIA une demande concernant l'organisation d'un concours d'idées relatif aux divers types de logements. La commission a donné un avis favorable et considère que la SIA aurait raison d'apporter son appui à l'organisation d'un tel concours.

Commission pour la révision du règlement SIA des concours d'architecture (n° 152)

Cette commission a tenu sa 17^e séance le 7 octobre 1971, sous la présidence de M. H. Gubelin, architecte à Lucerne.

Le Comité central avait prié la commission de prendre position au sujet du projet de règlement des concours de l'Union internationale des architectes (UIA). Ce nouveau règlement doit remplacer la brochure verte qui présente bien des défauts et des lacunes. Comme les dispositions arrêtées par l'UIA ne sont pas fondées sur les règles juridiques internationales, il est de l'intérêt des architectes prenant part à des concours internationaux que les prix qui leur sont attribués leur soient réellement payés et l'on a pu constater que ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Le projet de règlement UIA est actuellement soumis à un nouvel examen critique dont deux membres de la commission ont accepté de se charger. Dès que cet examen sera terminé, la commission mettra au point son avis à l'intention de l'UIA.

Le projet de règlement concernant la procédure à suivre pour le dépôt d'une plainte a été soumis à la commission. Différents points ont donné lieu à de très vives discussions et les juristes M. Hottinger et M. Beaud ont été chargés de revoir ce projet jusqu'à fin novembre 1971.

La commission a examiné la question de l'organisation de cours destinés à la formation de membres de jurys de concours. Elle juge que de tels cours ne sont pas nécessaires. En revanche, elle estime qu'il serait opportun de multiplier les informations données par les journaux et les revues au sujet des concours. Elle considère en effet que les concours peuvent stimuler la recherche et favoriser la découverte de solutions appropriées dont tous ceux qui envisagent de construire seront les bénéficiaires.

Un membre a signalé qu'il arrive assez souvent que des architectes invités à participer à des concours ne remettent pas de projet et négligent d'avertir à temps l'organisateur. La commission se permet de rappeler qu'un tel comportement est répréhensible et que la bienséance exige, si l'on est empêché de participer à un concours, d'en informer assez tôt les organisateurs.

Commission pour les normes du bâtiment, CNB

La commission s'est réunie le 12 novembre 1971, sous la présidence de M. O. Wegmann, architecte à Bâle, pour passer en revue les diverses affaires en cours. Les trois groupes de travail qui avaient été constitués pour examiner les nombreux amendements aux projets de normes révisées n°s 132, 135 et 137 (voir *Bulletin technique* n° 23 du 13.11.71, p. 552) ont donné des renseignements sur leur activité.

D'autre part, diverses autres normes devant être révisées, la commission a décidé d'entreprendre ces travaux dans l'ordre suivant :

- 1° Conditions et mode de métré pour les volets, volets à rouleaux et stores (n° 142) ;
Conditions pour l'exécution des installations de ventilation et de climatisation (n° 143) ;
Conditions pour l'installation centrale d'eau chaude (n° 145) ;
- 2° Conditions pour l'exécution et mode de métré des travaux de menuiserie (n° 126) ;
- 3° Conditions spéciales et mode de métré pour les travaux de charpente (n° 122) ;
Conditions et mode de métré des travaux de serrurerie et de constructions métalliques (n° 130).

La révision de la norme n° 148, Conditions spéciales et mode de métré pour les isolations thermiques et phoniques, est renvoyée à plus tard.

Commission pour l'établissement d'une norme pour les éléments de béton préfabriqués (n° 182)

Sous la présidence de M. E. Basler, ingénieur civil à Zurich, la commission a examiné les projets présentés jusqu'ici. Divers problèmes doivent encore être résolus, en particulier la délimitation par rapport à la norme n° 118 : Conditions générales pour l'exécution des travaux de construction, et à la norme n° 162 pour le calcul, la construction et l'exécution des ouvrages en béton, en béton armé et en béton précontraint. La commission a décidé de charger M. U. Pfister, ingénieur civil à Zurich, de la mise au point d'un nouveau projet, compte tenu de toutes les modifications demandées.

Commission pour l'isolation acoustique (n° 181)

La commission s'est occupée, dans sa séance du 27 octobre 1971, tenue sous la présidence de M. P. Haller, professeur, de la transformation en une norme de la « Recommandation concernant l'isolation acoustique dans les maisons d'habitation » (n° 181). Elle a discuté de l'introduction, dans cette norme, des chapitres suivants :

- caractéristiques des matériaux de construction ;
- tableaux de valeurs limites concernant les isolations contre les sons aériens et les bruits de choc dans les écoles, hôtels et hôpitaux (les valeurs relatives aux immeubles commerciaux sont encore à l'étude) ;
- isolation souhaitable des fenêtres de différents genres de bâtiments ;
- diminution des sons aériens résultant d'une paroi composée de deux couches successives de matériaux dissemblables ;
- niveau maximal admissible des bruits perturbateurs et des bruits propres typiques dans les locaux ;
- mesures à prendre pour l'insonorisation des vide-ordures.

La commission a noté qu'un numéro spécial SIA de la « Schweizerische Bauzeitung » sur la protection contre le bruit est envisagé et que l'Isol-Suisse a l'intention de publier, outre ses brochures normales, un catalogue sur les matériaux absorbant les bruits ainsi qu'une recommandation sur les temps de réverbération souhaitables pour les différents genres de constructions.

Polycopiés « Physique des constructions »

Les polycopiés suivants des cours donnés aux journées d'études 1971 du groupe spécialisé SIA des ponts et char-

pentés, GPC, ont fait l'objet d'une publication qui peut être obtenue (en langue allemande) au secrétariat général de la SIA, Selnaustrasse 16, case postale, 8039 Zurich, tél. (01) 36 15 70 (Fr. 25.— + le port) :

Grundlagen zum Wärme-und Feuchtigkeitsdurchgang

par R. Sagelsdorff, ingénieur diplômé.

Schallisolation

par A. Lauber, ingénieur diplômé.

Relations internationales

Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, FMOI

Le comité FMOI de la formation de l'ingénieur a siégé du 29 novembre au 1^{er} décembre 1971 à Londres, sous la

présidence de M. J. M. Ham (Canada). Il a réuni des enseignants éminents des pays suivants : Bulgarie, Canada, Egypte, Finlande, France, Grande-Bretagne, Inde, Italie, Nouvelle-Zélande, Panama, Pologne, République fédérale d'Allemagne, Roumanie, Suisse, USA, Venezuela. La Suisse était représentée par M. P. Profos, professeur à l'EPF de Zurich. L'UNESCO a participé aux frais de la session.

Sur la base des discussions, quatre groupes de travail ont été constitués. Le comité a également décidé la constitution d'un comité permanent régional de la formation de l'ingénieur en Asie du Sud-Est.

La prochaine réunion du comité est prévue pour le mois d'août 1972, à la suite du séminaire FEANI/UNESCO sur la formation permanente des ingénieurs.

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

(Section SIA, fondée en 1874)

Rapport d'activité 1971

Sommaire

1. Avant-propos
2. Effectifs
 - 2.1 Tableau
 - 2.2 Commentaires
3. Activité des organes de la société
 - 3.1 Assemblée générale ordinaire
 - 3.2 Assemblée générale extraordinaire
 - 3.3 Comité, composition et répartition des tâches
 - 3.4 Vérification des comptes
 - 3.5 Délégués
 - 3.6 Groupe des ingénieurs
 - 3.7 Groupe des architectes
 - 3.8 Commissions SVIA et commissions mixtes
 - 3.8.1 Commission romande de formation continue
 - 3.8.2 Commission des visites et conférences SVIA - A3 - GEP
 - 3.8.3 GTB
 - 3.8.4 GTGC
 - 3.8.5 Commission de la Série de prix
 - 3.8.6 Commission de coordination
 - 3.8.7 Commission paritaire du bâtiment
 - 3.8.8 Commission des assurances
 - 3.8.9 Commission paritaire FVE/SVIA
 - 3.9 Comités, commissions, groupes de travail et délégations SVIA
 - 3.10 Conseil de l'EPSIC
4. Publications
 - 4.1 Bulletin technique de la Suisse romande
5. Relations avec la SIA et les autres sections
 - 5.1 Relations avec la SIA
 - 5.1.1 Assemblée des délégués
 - 5.1.2 Membres SVIA des comités, commissions et Groupes spécialisés SIA
 - 5.2 Relations avec les autres sections
 - 5.2.1 Conférence romande du bâtiment
6. Prix et bourses SVIA
7. Secrétariat permanent
8. Rapport de gestion 1971 — commentaires
 - 8.1 Compte d'exploitation pour 1971
 - 8.2 Compte de pertes et profits 1971
 - 8.3 Bilan au 31 décembre 1971
 - 8.4 Comparaison budgétaire pour 1971
 - 8.5 Rapport de vérification des comptes — exercice 1971
 - 8.6 Budget pour l'année 1972

1. Avant-propos

Les rapports détaillés présentés par les membres du comité et par les présidents de nos diverses commissions montrent l'importance du travail accompli en 1971. Nous tenons à remercier ici tous les membres des commissions du dévouement dont ils font preuve à l'égard de notre société.

Notre activité continuant à se développer, notre comité s'est, en début d'année, consacré principalement à l'étude d'un programme d'action SVIA et à la mise sur pied d'une liste des tâches à exécuter. Cette liste a été soumise à nos membres et nous a permis de recueillir de nombreuses remarques utiles.

Nous aurions aimé continuer dans cette voie et porter nos efforts sur la mise en œuvre de ce programme et de certaines tâches urgentes. Nous avons cependant été contraints d'y renoncer pour aborder le sujet qui nous a préoccupés depuis le printemps. En effet, dès le mois d'avril le problème de la Convention de travail dans les bureaux d'architectes vaudois s'est imposé à nous et a dès lors retenu toute notre attention.

Devant les diverses et nombreuses exigences nouvelles des syndicats partenaires de cette convention, nous nous sommes momentanément trouvés désarmés du fait de la nature même de notre société qui groupe des employeurs et des employés ; l'exigence d'une convention de travail de caractère obligatoire empêchant la SVIA, société paritaire, d'être un partenaire légalement valable.

La recherche d'une solution adéquate qui puisse obtenir la sanction du Comité central et de l'assemblée des délégués de la SIA a été longue et difficile. Finalement la décision a été prise d'extraire ces questions paritaires du programme d'action SVIA et de les transmettre à un organisme qui puisse répondre aux exigences des syndicats.

La prise en charge de ces problèmes a conduit le Fonds pour la formation professionnelle à modifier ses statuts et à se transformer en Union patronale des ingénieurs et des architectes vaudois (UPIAV), qui groupe une très forte

majorité des propriétaires de bureaux d'ingénieurs et d'architectes du canton. Ceci lui permettra d'être plus à l'aise pour discuter des problèmes paritaires et sociaux avec les syndicats.

Sur le plan suisse, l'événement le plus important a été l'adoption par la dernière assemblée générale de la SIA des nouveaux statuts de la société, dont chacun de vous a eu connaissance. Il convient cependant de rappeler ici que dès maintenant l'assemblée des délégués reprend les compétences de l'ancienne assemblée générale et que, par conséquent, les délégués que vous serez appelés à nommer auront une responsabilité plus grande que par le passé.

Lors de l'assemblée générale du mois de mars 1972, votre président reprendra ces divers points pour vous apporter de plus amples informations.

Nous souhaitons vivement que les membres assistent à cette assemblée pour exprimer leurs souhaits, leurs préoccupations ou leurs critiques quant à l'activité de notre société.

2. Effectifs

2.1 Tableau

	Admissions	Démissions Exclusions	Transferts		Décès	1971
			+	-		
Architectes	3	—	—	1	3	198
Ingénieurs civils	23	6	6	8	3	361
Ingénieurs mécaniciens	6	2	2	2	—	66
Ingénieurs électriciens	2	1	1	2	—	73
Ingénieurs chimistes	—	—	1	1	—	14
Ingénieurs ruraux	1	—	1	—	—	10
Ingénieurs agronomes	—	—	—	—	—	1
Ingénieurs forestiers	—	—	—	—	—	11
Ingénieurs physiciens	1	—	—	—	—	6
Ingénieurs géomètres	2	—	—	—	—	10
Géologue	—	—	—	—	—	1
Total	38	9	11	14	6	751

2.2 Commentaires

Nous avons eu le chagrin de perdre six membres :

MM. J.-F. Brunel, architecte ; O. Magnin, architecte ; A. Pilet, architecte ; A. Freymond, ingénieur civil ; S. Halabi, ingénieur civil ; P. Jatton, ingénieur civil.

Ont démissionné :

MM. G. Etienne, ingénieur civil ; Y. Galpy, ingénieur civil ; P. Hennard, ingénieur civil ; C. Million, ingénieur civil ; H. Simula, ingénieur civil ; M. Warnery, ingénieur civil ; E. Bielinski, ingénieur mécanicien ; F. May, ingénieur mécanicien ; G. Wittgenstein, ingénieur électricien.

Les membres suivants ont demandé leur transfert d'autres sections à la SVIA :

MM. R. Delisle, ingénieur civil ; J.-F. Demont, ingénieur civil ; J.-P. Favre, ingénieur civil ; P. Strebel, ingénieur civil ; R. Guignard, ingénieur mécanicien ; N. Bucher, ingénieur mécanicien ; R. Leresche, ingénieur électricien ; Prof. Y. Maystre, ingénieur rural ; J. Seidel, ingénieur chimiste.

Les membres suivants ont demandé leur transfert à d'autres sections de la SIA :

MM. J.-P. Chavaz, ingénieur civil ; P. Fellay, ingénieur civil ; O. Künzle, ingénieur civil ; R. Masson, ingénieur civil ; R. Monnier, ingénieur civil ; J.-F. RoCHAT, ingénieur civil ; T. Ton That, ingénieur civil ; J. Diebold, ingénieur mécanicien ; R. Ossent, ingénieur mécanicien.

Les membres suivants, domiciliés à l'étranger, ont demandé à sortir de la SVIA pour devenir membres isolés :

MM. G. Gabella, architecte ; J. Tenucci, ingénieur civil ; J.-P. Piguët, ingénieur électricien.

Nous avons eu le plaisir d'admettre dans notre section :

Architectes : MM. F. Boschetti ; G. Glauser ; J. Nicollier.

Ingénieurs civils : MM. P.-C. Aasheim ; P. Aystö ; P. von Allmen ; J. Beauverd ; P. Bernoux ; N. Bühler ; P. Fellay ; G. Gourdou ; R. Iglesias ; J. Jiroušek ; A. Karvelas ; L. Lakatos ; F. Matthey ; M^{lle} E. Matouskova ; MM. F.-M. Mehlem ; S. Messi ; M. Mingard ; P.-E. Montus ; A. Perret ; F.-L. Perret ; U. Siegenthaler ; H. Simula ; R. Suter.

Ingénieurs mécaniciens : MM. G.-A. Meylan ; J.-P. Michel ; Prof. U. Mocařico ; C. Spentzas ; E. Treyvaud ; G.-S. Völgyi.

Ingénieurs géomètres : MM. O. Renaud ; A.-M. Riva.

Ingénieur rural : M. A. Amez.

Ingénieur physicien : M. Prof. Dr C.-W. Burckhardt.

Ingénieurs électriciens : MM. P. Gsell ; H. Payot.

3. Activité des organes de la société

3.1 Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire de la SVIA s'est tenue le 26 mars 1971 à Lausanne. L'ordre du jour en était le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 février 1970
2. Rapport d'activité pour 1970
3. Rapport de gestion
 - 3.1 Comptes 1970
 - 3.2 Rapport des vérificateurs
 - 3.3 Budget 1971
 - 3.4 Cotisations 1971 et 1972
4. Elections statutaires
 - 4.1 Elections au comité de section
 - 4.2 Désignation des délégués à l'assemblée des délégués de la SIA
 - 4.3 Vérificateurs des comptes

60 membres participaient à ces débats qui furent suivis d'un exposé de M. Pierre Bellmann, directeur général du Centre international de l'Industrie horlogère suisse, qui traita le thème suivant : *Une industrie nationale en pleine transformation : l'horlogerie.*

3.2 Assemblée générale extraordinaire

Elle eut lieu le 3 juin 1971, à Lausanne.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 1970.
2. Examen des candidatures de :
M. Claude Bobillier, ingénieur en organisation, inscrit au REG. Parrains : MM. S. Diebold et L. Tissot.
M. Pierre Bernoux, ingénieur civil, inscrit au REG. Parrains : MM. M. Cosandey et R. Cottier
M. Ladislau Lakatos, ingénieur civil, inscrit au REG. Parrains : MM. J.-M. Yokoyama et D. Vianu
M. François Mehlem, ingénieur géomètre, inscrit au REG. Parrains : MM. E. Choisy et L. Favrat
M. Jean-Paul Michel, ingénieur mécanicien, inscrit au REG. Parrains : MM. P. Baroffio et P. Meystre
3. Prévoyance sociale : assurance vie et retraite.
4. Divers.

3.3 Comité, composition et répartition des tâches

Président : M. Claude Monod, ingénieur civil SIA, place Chauderon 3, 1003 Lausanne. Tél. 23 32 35.

Vice-présidents : M. Michel Bonnard, ingénieur civil SIA, avenue de Cour 61, 1007 Lausanne. Tél. 27 73 61. — M. Eric Musy, architecte SIA, rue Caroline 7, 1003 Lausanne. Tél. 23 52 05.

Présidente du Groupe des architectes : M^{me} Lydia Schaffner, architecte SIA, chemin Auguste-Pidou 5, 1007 Lausanne. Tél. 26 62 12.

Président du Groupe des ingénieurs : M. Gilbert Rey, ingénieur civil SIA, Bureau R. Curchod S. A., Pré-Fleuri 6, 1006 Lausanne. Tél. 27 41 61.

Membres : M. Pierre Bisenz, ingénieur civil SIA, rue des Terreaux 4, 1003 Lausanne. Tél. 23 75 70. — M. Georges Jaunin, architecte SIA, rue Saint-Roch 36, 1004 Lausanne. Tél. 24 19 19. — M. Konstantin Roduner, architecte SIA, 26, rue d'Italie, 1800 Vevey. Tél. 51 65 77. — M. François Wyss, ingénieur mécanicien SIA, chemin de Chamblandes 44 b, 1009 Pully. — Tél. 27 60 62.

Ancien président SVIA : M. Marcel Gut, architecte SIA, 10 avenue de la Gare, 1003 Lausanne. — Tél. 20 66 55.

Tâches spéciales : M. Robert Grossfeld, ingénieur électricien SIA, chemin des Croisettes 10, 1066 Epalinges. — Tél. 32 97 68.

Répartitions des tâches

Fonctions	Noms	Attributions
Président	C. Monod	Relations avec le C.C. Relations avec les autorités et les autres associations. Conférence des présidents SIA. Conférence des présidents romands de la SIA. Relations avec les EPF, REG. Protection du titre. Activités du comité. Réunion des présidents de commissions. Maison SVIA. Relations avec le BTSR.
Ancien président	M. Gut	Conseils au président et au comité.
Vice-président	M. Bonnard	Mandats particuliers. Assemblée des délégués de la SIA. Nouvelles normes. Commission des structures. Avenir et exercice libéral et non libéral des professions.
Vice-président	E. Musy	Mandats particuliers. Experts auprès des tribunaux. Législation construction vaudoise. Nouvelles formes de concours. Commission de rédaction d'informations sur la profession d'architecte.
Chargé d'affaires	R. Grossfeld	Mandats particuliers.
Secrétaire/trésorier	F. Wyss	Gestion secrétariat et comptabilité. Moyens financiers de la SVIA.
Président GI	G. Rey	Activité du Groupe des ingénieurs. Délégations SVIA (ingénieurs). Coordination entre les divisions et les groupes du GI. Sous-groupes du GI. Conseil paritaire des ingénieurs. Relations patrons-employés au niveau des ingénieurs SIA. Séminaire FVE/SVIA. Commission d'étude du CRB. Recherche d'activités pour jeunes membres. Extension.
Présidente GA	Madame L. Schaffner	Activité du Groupe des architectes. Délégations SVIA (architectes). Intergroupe des architectes. Sous-commissions du GA. Voyages d'étude. Recherche d'activités pour jeunes membres. Extension.
Direction dicastère I	F. Wyss	Formation universitaire continue (SIA-EPFL-EAUG-A ³ E ² P ¹ -GEP). Visites et conférences (SVIA - A ³ E ² P ¹ - GEP). Stages d'étudiants. Visites et conférences : extension romande.
Direction dicastère II	G. Jaunin	LPA — Chambre vaudoise des architectes. Conseil EPSIC. Relations avec ETS du jour et du soir. GTB, GTGC. Conférence romande du bâtiment.
Direction dicastère III	P. Bisenz	Office de conciliation FVE/SVIA. Caisse maladie. Caisse de retraite et fonds de prévoyance. Etude Série de prix. Assurances RC bureaux. Assurances.
Direction dicastère IV	E. Musy	Commission de coordination. Commission paritaire du bâtiment.

3.4 Vérificateurs des comptes

Lors de l'assemblée générale ordinaire de la SVIA du 26 mars 1971, M^{lle} I. Strebel, architecte, et M. C. Luini, ingénieur civil, ont accepté de poursuivre leur mandat de vérificateurs des comptes de la société et ceci pour une année encore. Nous remercions M^{lle} Strebel et M. Luini de leur collaboration.

M. L. Gabella, ingénieur civil, reste vérificateur suppléant. Nous l'en remercions également sincèrement.

3.5 Délégués

L'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1971 a en outre élu à l'assemblée des délégués de la SIA les membres suivants :

Membres du comité de section : MM. P. Bisenz, ingénieur civil ; M. Bonnard, ingénieur civil ; G. Jaunin, architecte ; C. Monod, ingénieur civil ; E. Musy, architecte ; G. Rey, ingénieur civil ; K. Roduner, architecte ; M^{me} L. Schaffner, architecte ; MM. F. Wyss, ingénieur mécanicien ; M. Gut, architecte.

Membres du comité GI : MM. E. Bergher, ingénieur civil ; R. Capua, ingénieur électricien ; B. Graf, ingénieur civil ; L. Maret, ingénieur électricien.

Membres du comité GA : MM. P. Bechler, architecte ; A. Gasser, architecte ; J.-D. Urech, architecte ; M. Wuarin, architecte.

Autres membres : M^{mes} E. Hamburger, ingénieur électricien ; I. Strebel, architecte ; MM. J. Boudkov, architecte ; J.-Cl. Pithon, architecte ; M. Renaud, ingénieur électricien ; G. Vallat, ingénieur civil ; F. Vermeille, ingénieur électricien ; R. Willomet, architecte.

3.6 Groupe des ingénieurs

1. Comité et répartition des tâches

M. Gilbert Rey, ingénieur civil : présidence et administration du Groupe des ingénieurs. — M. Eugène Bergher, ingénieur civil : recrutement et activités SVIA pour jeunes membres. — M. Martial Cherbuin, ingénieur rural : président du GIGGR (ingénieurs géomètres et du génie rural). — M. Blaise-Robert Graf, ingénieur rural : président du GICE (ingénieurs civils employés). — M. Louis Maret, ingénieur électricien ; professeur au Technicum cantonal vaudois : formation continue, relations avec le Technicum cantonal vaudois. — M. Jean-Pierre Wildi, ingénieur mécanicien : président du GII (ingénieurs de l'industrie). — M. Philippe Zorzi, ingénieur civil : président du GICC (ingénieurs civils cadres d'entreprises). — MM. Graf, Wildi et Zorzi ont été nommés membres du comité GI à l'assemblée générale ordinaire du GI du 25 février 1971.

2. Activités

La grande part des activités a été fournie par deux groupes du GIC, le groupe des ingénieurs civils responsables de bureaux techniques (GICR) présidé par M. Cottier et le groupe des ingénieurs civils employés (GICE) présidé par M. Graf.

Les deux groupes ont élaboré chacun un document fixant les relations entre patrons et employés. Une commission paritaire nommée à l'assemblée des ingénieurs civils du 18 novembre 1971 doit établir un document commun pour le mois de mars 1972.

Les deux groupes GII (ingénieurs de l'industrie) et GICC (ingénieurs civils cadres d'entreprises), partis très fort n'ont malheureusement pas continué sur leur lancée.

Le lancinant problème de disponibilité et de présence inhérent à tout groupe ou commission trouve ici son exemple le plus frappant.

Deux assemblées du GI se sont déroulées les 25 février et 10 mai 1971. Des problèmes d'admission pour des candidats non diplômés mais inscrits au REG ont retenu l'attention des participants.

3. Programme d'activité 1972

3.1 Etablissement du document liant patrons et employés ingénieurs civils.

3.2 Programmation des activités des groupes GII et GICC.

3.3 Revoir le programme « Recrutement » des ingénieurs civils lié à la création attendue de groupes des ingénieurs assistants et collaborateurs scientifiques.

3 4 Etudier le problème de l'information en général et des assemblées du GI en particulier pour créer un contact plus vivant et plus attrayant. Lié à l'organisation de conférences, sorties, visites, etc.

3.7 Groupe des architectes

1. Le problème de la participation des jeunes architectes a été l'une des préoccupations du groupe. En effet, depuis plusieurs années, les architectes diplômés de l'EPFL ne demandent plus leur admission à la SIA. Cette non-participation va du simple désintéressement à l'opposition totale.

Le comité du GA a tenté de définir quelques-unes des multiples raisons qui sont à la base de cette situation et d'analyser de plus près l'une d'entre elles : la structure actuelle des bureaux d'étude, englobant aussi le problème des relations entre patrons et employés. Ce travail est en cours.

2. Relations entre le GA et le Groupe spécialisé de l'architecture — GSA (le GSA étant un groupe travaillant sur le plan suisse et qui a été créé le 4 juin 1970 dans le cadre des nouvelles structures de la SIA).

Jusqu'ici le GSA a mis sur pied une dizaine de groupes de travail traitant chacun d'un problème spécifique de notre profession (par exemple la formation des dessinateurs, l'organisation des bureaux d'études, etc.).

Une certaine collaboration avec ces groupes pourrait être intéressante, surtout en ce qui concerne les problèmes dépassant le cadre du canton.

Le comité du GA s'est informé sur le travail de ces groupes et est en train de définir les possibilités de collaboration. A l'avenir, certaines tâches incombant pour le moment au GA devraient être traitées entièrement par le Groupe spécialisé de l'architecture.

3. La constitution de l'UPIAV a également amené le GA à revoir la liste de ses tâches. Ce travail est en cours.

4. Formation continue : Le GA a constaté avec regret qu'aucun cours de formation continue n'a été organisé en 1971. Les responsables du département d'architecture de la Commission romande de formation continue sont en effet débordés et le comité du GA a pris la décision de les appuyer, en précisant les besoins et en collaborant à la mise sur pied d'un cours en 1972.

5. Groupe « logement » du GA.

Composition : Président : M. J.-D. Urech. — Membres : MM. A. Gold, W. Nicolet, R. Willomet, F. Bolognini, économiste.

En 1971 le groupe a :

- rédigé pour le comité SVIA, à l'attention de l'UVACIM, le texte précisant la position de la SVIA face au nouveau régime de l'encouragement à la construction de logements — création d'une nouvelle base constitutionnelle ;
- à la demande de la CVI, donné son avis quant à une proposition d'encouragement à l'épargne-logement ;
- rédigé un article dans la *Feuille des avis officiels* du 3 décembre 1971, article ayant pour titre : « Conception d'aujourd'hui sur l'habitation ».

Pendant toute l'année, le groupe a en outre poursuivi le travail issu des séances d'information organisées en 1970 et dont le but consistait à concrétiser une politique concertée entre les milieux professionnels et les instances publiques dans le domaine du logement.

Il en est résulté, entre autres, une participation très active à l'organisation d'un séminaire réunissant une centaine de membres de la FVE et de la SVIA et qui avait pour thème : « Comment orienter la politique du logement pour couvrir les besoins en habitation collective. » (Voir également chapitre 3.8.9, séminaire FVE/SVIA).

6. Conférences : Une séance d'information concernant les nouvelles normes sur l'isolation thermique et acoustique a été organisée en début d'année.

7. Voyages : Nous avons été dans l'obligation de renoncer à l'organisation de deux voyages d'étude prévus (l'un en Suisse orientale et d'autre aux Pays-Bas), ceci étant donné le trop petit nombre de personnes s'intéressant à ce type de déplacements.

3.8 Commission SVIA et Commissions mixtes

3.8.1 Commission romande de formation continue

Au cours de l'année 1971 la commission romande de formation continue s'est attachée à renforcer les contacts avec l'EPFL et en particulier entre les responsables des différents départements de la commission et leurs homologues de l'EPFL

A cet effet une séance commune a été organisée en date du 18 mai 1971 dans les locaux de l'EPFL, séance à laquelle tous les intéressés étaient présents, tant du côté de l'EPFL que du côté de la commission. Cette réunion devait permettre d'assurer une meilleure coordination entre les activités des deux institutions.

Vu qu'il n'avait pas été possible de trouver en 1970 déjà des responsables pour tous les départements de la commission, des recherches ont en outre été entreprises en 1971 et nous pouvons assurer qu'actuellement il y a un responsable à la tête de chaque département.

D'autre part, vu les nécessités du moment, il a été décidé de créer un département d'organisation industrielle et de sciences humaines. Ceci correspond d'ailleurs à la création encore embryonnaire d'un secteur analogue à l'EPFL.

Le comité exécutif s'est réuni quatre fois au cours de l'année et ceci dans le but de mettre en route l'organisation de la commission et de stimuler les responsables des départements.

A part un séminaire d'une journée sur les méthodes de calcul des structures du génie civil par éléments finis (3 février 1971) et une demi-journée de sensibilisation à l'application au bâtiment et au génie civil des méthodes de planification et d'ordonnement des travaux à l'aide de la technique réticulaire (16 juin 1971) aucun cours n'a pu être organisé en 1971.

En effet, la mise en route d'un appareil tel que celui de la commission n'est pas chose aisée. En revanche, en 1972, les cours suivants seront organisés :

Génie civil	Automne	Théorie des états limites du béton armé et du béton précontraint
Génie rural et géomètres		Pas de cours
Chimie		Pas de cours
Matériaux		Pas de cours
Architecture		Un ou deux cours
Mécanique		A l'étude
Mathématiques		A l'étude
Physique	Automne	Les méthodes physiques appliquées à la chimie ou à l'industrie
Organisation industrielle et sciences humaines	Mars	Conception et réalisation d'un projet industriel
Electricité		Un cours
Architecture/génie civil		Technique réticulaire (CRB)

Rapports d'activité des différents départements

Département de génie civil

L'activité de notre département en 1971 peut être décomposée en deux phases :

I. Celle de sa formation pendant laquelle les buts généraux ont été définis en fonction de la charte de la Commission.

II. Celle des démarches effectuées afin d'organiser un cours sur la théorie des états limites du béton armé et précontraint.

Ce cours a été retardé sur la demande de quelques membres du Comité afin de « l'actualiser ».

Depuis cette prise de position, aucun membre dudit Comité n'a pris part aux séances ; le soussigné ne peut donc pas continuer valablement son activité.

Département de chimie

Dans notre rapport du 28 avril de cette année, nous avons exposé nos propositions à court et moyen termes pour des cours et conférences intéressant le département de chimie.

Lors de la séance du comité exécutif du 30 juin, il a été décidé que le département de chimie n'organiserait pas de cours en 1972 ; par contre, le département de physique mettrait sur pied, au printemps 1972, un cours sur les « méthodes physiques appliquées à la chimie ou à l'industrie ». Pour l'organisation de ce cours, le responsable du département de physique, M. Verstraete, remettrait un certain nombre de propositions aux membres du département de chimie. Nous attendons les propositions de M. Verstraete pour lancer, auprès des ingénieurs chimistes membres des associations contractantes, une enquête qui devrait permettre de faire ressortir quels sont les principaux centres d'intérêt.

Un cours, touchant le domaine « organisation industrielle et sciences humaines », est prévu en automne 1972 : nous sommes persuadés que nombre de sujets de ce domaine intéresseraient vivement les ingénieurs chimistes occupés dans les industries romandes. Nous aimerions donc, là aussi, connaître en temps voulu les propositions de sujets du responsable de ce département.

Nous souhaitons que le département de chimie puisse organiser un cours en 1973 ; nous nous vouerions, l'an prochain, au choix de sa matière et à l'amorce de son organisation.

Département d'organisation industrielle et de sciences humaines

Organisation d'une série de quatre conférences sur le thème : « Conception et réalisation d'un projet industriel ».

Le programme des quatre soirées est établi et adopté.

Les dates et le lieu sont fixés :

Les contacts avec les conférenciers sont en cours : 7 ont déjà donné leur accord de principe.

Courant janvier, une rencontre entre tous les conférenciers sera organisée pour mettre au point dans le délai les sujets à traiter et synchroniser les exposés.

Mise sur pied et organisation de la section.

Recherche d'un suppléant au chef de section et de deux ou trois autres membres.

Département géomètres et génie rural

Il faut bien avouer que l'activité de cette section se borna à constater le chevauchement avec d'autres associations professionnelles telles que, en particulier, la SSMAF et la SVIGGR pour ne citer que les plus directement concernées.

Quelques contacts ont été pris avec certains membres influents de ces sociétés, mais à titre purement exploratoire. Il en ressort qu'une collaboration effective entre les différentes associations serait la bienvenue pour éviter le double emploi et éventuellement donner des possibilités plus étendues quant à l'organisation et à la participation.

Un important « séminaire sur l'organisation, direction, contrôle et gestion des entreprises et travaux de génie rural » ayant eu lieu à fin avril 1971, organisé par l'EPFL, Département de Génie rural-Géomètres et la SVIGGR, il ne semblait pas opportun d'organiser cette année d'autres cours s'adressant pratiquement à la même audience.

Programme pour les années 1972-1973

1. Etablir un contact permanent avec plusieurs groupements professionnels touchant de près aux activités des ingénieurs ruraux et des géomètres.
2. Etablir un système d'information mutuel automatique.
3. Examiner avec ces groupements quels seraient les sujets à traiter.
4. Collaborer à l'organisation de cours qui pourraient être donnés dans le cadre soit de la SIA, soit de l'une ou de l'autre des associations.

Ce programme concerne le responsable du Département et ses collaborateurs directs.

D'autre part, dans les cours généraux donnés par d'autres départements, il semblerait que des cours de mathématiques des ordinateurs et des cours de gestion d'entreprises pourraient trouver de nombreux amateurs parmi les géomètres et ingénieurs ruraux.

Quant au premier cours spécialisé de ce département, on pourrait envisager, pour 1973, qu'il s'agisse d'un cours étudiant les instruments électroniques pour la mesure des distances et les nouvelles techniques de mensuration et de compensation qui en découlent.

Divers

A la page 1, point III, paragraphe 5 de la charte de la commission du 25 juin 1970, il est stipulé que le comité exécutif doit étudier l'introduction de méthodes pédagogiques et audiovisuelles ainsi que de l'enseignement programmé pour venir à la rencontre des ingénieurs et des architectes résidant dans les cantons périphériques.

Dans cet esprit, le président a pris des contacts avec le CERN concernant l'enseignement par des méthodes audiovisuelles en matière de formation continue des ingénieurs électriciens, des ingénieurs électroniciens, des mathématiciens, des ingénieurs physiciens et des ingénieurs chimistes.

Le président a assisté à une séance de démonstration qui a eu lieu au CERN le 4 décembre 1971. Lors de la dernière séance du comité exécutif il a prié les responsables des départements de s'adresser à M. Huguenin, chef de l'enseignement technique au CERN, qui est disposé à ouvrir les cours organisés par le CERN aux membres des associations signataires de notre convention.

Enfin, une deuxième séance de sensibilisation aura lieu à Lausanne pour permettre aux enseignants de l'EPFL et de l'Université d'examiner la possibilité de prévoir des cours qui seraient donnés au moyen de ces nouvelles méthodes.

3.8.2 Commission des visites et conférences SVIA-A³-GEP

Aucune conférence n'a été organisée au cours de l'année ; à moins de trouver un sujet suscitant un intérêt suffisamment étendu, la participation est en général trop faible pour justifier l'engagement d'un conférencier. Toutefois la commission est toujours disposée à collaborer avec d'autres sociétés pour convoquer nos membres à des conférences sur des sujets pouvant les intéresser.

Les visites effectuées cette année ont atteint le nombre de quatre ; elles ont été choisies de manière à satisfaire les différents domaines d'activité de nos membres :

1. Usine de Palézieux de Albiwerk S. A., le 1^{er} avril.

Mise en exploitation de manière définitive au printemps 1970, cette usine comprend des ateliers de bobinage, montage, soudure, ajustage-réglage et essais ; il était particulièrement intéressant de suivre la fabrication partielle puis le montage de relais pour centraux automatiques de téléphone. La préparation de torches de câbles destinés à relier entre eux les éléments d'un central a également retenu l'attention.

Nombre de participants 26.

2. Station de pompage de Saint-Sulpice du Service des eaux de la Ville de Lausanne, le 30 avril.

Cet ouvrage était terminé, mais pas encore en exploitation. Il était cependant possible d'assister à une démonstration de lavage de filtre. Dans l'exposé de M. Jean Rossier, ingénieur en chef du Service des eaux, une large part était réservée aux travaux de construction de cette station illustrés par des diapositives.

Nombre de participants 70.

3. Chantiers de l'aménagement hydro-électrique d'Emosson (VS), le 12 juin.

Motor-Columbus S. A., maître de l'œuvre, s'est chargée de l'information et de la conduite des groupes au barrage à Emosson et à la centrale du Châteland-Vallorcine.

Repas de midi à l'Hôtel Bel-Oiseau & Victoria à Finhaut. Transport en car Martigny-Emosson-Finhaut-Châteland-Martigny par l'entreprise Roland Métral, Martigny.

Nombre de participants 56.

4. Gravière cantonale de Biolley-Orjulaz, le 16 novembre.

La gravière de l'Etat, gérée par M. Pierre Baudet, a été choisie non seulement à cause de sa forte production, mais surtout en raison de ses installations perfectionnées montées récemment. Une invitation avait du reste été adressée par M. Baudet à la SVIA peu après la mise en exploitation du nouvel équipement.

Nombre de participants 17.

Pour cette visite spécialement, il est regrettable que la participation n'ait pas été plus forte. En plus de l'aspect technique, chacun aura pu se rendre compte des conditions géologiques, de la possibilité de restituer à l'agriculture des terrains après l'extraction des matériaux, voire même l'aménagement d'un lac dans le cadre d'une réserve naturelle.

3.8.3 Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment — GTB

Composition du groupe :

Président : *Henri-Paul Auberson*, SIA. Membres : *Jean-Paul Brack*, UTS ; *Ugo Ferla*, FSAI ; *Ugo Fovanna*, UTS ; *René Froidevaux*, AVA ; *Albert George*, SIA ; *Eric König*, SIA ; *Frédery Pfister*, FSAI ; *Gérard Rieder*, AVA.

Délégations ABD et SDT absentes depuis septembre 1971.

Conseillers : *Henry Gogniat*, EPSIC ; *Robert Ansermet*, SDT.

0.00 Administration

0.01 Séances

L'activité du GTB s'est répartie en 8 séances durant l'année 1971, outre les nombreuses réunions des sous-commissions. Les procès-verbaux ont été tenus régulièrement.

0.02 Règlement

Dès le début de l'année, sous la présidence de M. Ed. Porret, architecte SIA, le GTB a mis à l'étude un nouveau règlement tendant à mieux préciser les tâches confiées à ce groupement. Ce projet n'a pas encore abouti, son étude se poursuit.

0.03 Organisation interne

En cours d'année une nouvelle organisation interne a été adoptée. Les commissions ont été réparties de la manière suivante :

1. Commission de gestion.
2. Commission des examens.
 - 2.20 Examens d'aptitudes.
 - 2.40 Examens intermédiaires.
 - 2.60 Epreuve de contrôle.
 - 2.80 Examens de fin d'apprentissage.
3. Commission des cours de perfectionnement.
4. Commission des concours.
5. Délégués à l'équipement de l'EPSIC.
6. Commission de l'école professionnelle supérieure.
7. Délégué auprès des commissaires professionnels.
8. Délégué auprès des apprentis.

Chacune de ces commissions comprend un responsable qui fait partie du GTB et d'autres membres attachés ou non au groupe de travail.

0.04 Information générale

Par l'intermédiaire de son président ou de membres, le GTB a maintenu ses rapports avec le Service de la formation professionnelle, l'Ecole professionnelle de la Société industrielle et commerciale (EPSIC) et la Conférence romande pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment.

Le journal de travail et le carnet de croquis demandés par le règlement fédéral concernant l'apprentissage et l'examen de fin d'apprentissage de la profession de dessinateur en bâtiment ont été édités et diffusés au début de l'année scolaire.

Les monographies professionnelles ainsi que le Guide méthodique (Documents A-B-C), actuellement diffusés dans plusieurs cantons ont été traduits en allemand et seront proposés aux cantons bilingues ou alémaniques.

1.00 Commission de gestion

Responsable M. Rieder.

1.01 Budget

Le budget 1971 est équilibré.

1.02 Comptes

Les comptes de 1970 ont été approuvés par la commission de coordination.

1.03 Fonds

Divers fonds ont été créés pour l'équipement de l'EPSIC, pour les prix de concours d'apprentis et pour les cours de perfectionnement.

2.00 Commission des examens

Responsable : M. König.

2.01 Administration

Le but de cette commission, nouvellement formée, est de coordonner les divers examens et épreuves auxquels les apprentis sont soumis. Elle est formée de membres du GTB représentant chacune des sous-commissions des examens.

2.02 Directives

La tâche principale de cette commission sera la coordination nécessaire à la rédaction de directives pour l'organisation des divers examens.

2.20 Examens d'aptitudes

Responsable : M. Pfister.

2.21 Administration

Pour pouvoir vérifier l'efficacité de cet examen, il serait nécessaire de suivre le candidat tout au long de son apprentissage et de comparer les moyennes annuelles ainsi que les résultats des examens intermédiaires et finaux. Une statistique précise nous permettra réellement de vérifier le bien-fondé des tests de cet examen.

2.2 Malgré la publicité qui est faite pour cet examen, nous constatons qu'il y a tout de même un certain nombre de patrons qui engagent des apprentis sans que ceux-ci se

soient présentés à l'examen d'aptitudes. Pour encourager tant les patrons que les candidats, il a été décidé que le GTB élaborerait une cartothèque des offres et des demandes pour les places d'apprentis, c'est-à-dire que chaque patron sera prié, s'il désire un ou plusieurs apprentis, de remplir une fiche qu'il enverra au GTB.

De même, chaque candidat désireux d'être apprenti s'inscrira auprès du GTB, qui élaborera une cartothèque pour chaque place vacante et pour chaque apprenti cherchant une place.

Cette cartothèque sera complétée par le résultat des examens. Dès que le patron aura engagé définitivement un apprenti, il avisera le GTB qui se chargera de mettre en contact les apprentis n'ayant pas d'emploi avec les places vacantes.

Cette cartothèque sera élaborée pour la première fois l'année prochaine et servira d'expérience. Nous verrons s'il y a lieu de la continuer pour les années suivantes.

2.22 Directives

Fort de son expérience, la sous-commission étudiera la rédaction de directives pour l'organisation de cet examen.

2.23 Programme

La prochaine période d'examen pour l'entrée en apprentissage au printemps 1972 a été fixée aux 11, 12 et 13 janvier 1972, dans les locaux de l'EPSIC.

La commission des experts s'est réunie, en compagnie de l'OP pour examiner les tests qui sont à conserver et ceux qui nécessitent d'être renouvelés. Il est bien précisé que cet examen se fait toujours d'entente entre architectes, ingénieurs et géomètres, chaque profession présentant des tests correspondant plutôt à leur branche, tandis qu'une série de tests est valable pour toutes les branches.

2.24 Rapport critique

L'examen d'aptitudes pour les dessinateurs en bâtiment, génie civil et géomètre a eu lieu en 1971, les 12, 13 et 14 janvier ainsi que le 12 mars.

Au total 163 candidats se sont présentés à ces diverses sessions. Les résultats des examens s'établissent comme suit :

Examens réussis	68
Examens considérés comme valables	61
Echecs	34
	<hr/>
	163

Ces examens se sont faits en collaboration avec l'Orientation professionnelle. Les tests ont été mis au point par les représentants des diverses professions et l'OP. Nous avons eu la satisfaction de constater que les résultats de l'examen de dessin GTB correspondaient dans la plupart des cas avec l'examen du matin organisé par l'OP.

2.40 Examens intermédiaires

Responsable : M. George.

2.41 Administration

Cette commission collabore avec l'EPSIC à l'organisation des examens de fin de première et de deuxième année.

2.42 Directives

Les expériences acquises dans le passé vont permettre la rédaction de directives pour l'organisation de ces examens de première et deuxième année.

2.43 Programme

a) fin de première année : contrôle purement scolaire, élimination en tenant compte des résultats scolaires et d'admission.

Nouveaux éléments : carnet de croquis et journal de travail.

b) fin de 2^e année : contrôle des travaux et connaissances acquises à l'Ecole. Interrogation orale par le maître en présence de deux experts ; contrôle du bagage acquis au bureau, avec comme référence le guide méthodique : par exemple dessin sur calque d'un escalier simple (sujet d'un dernier examen) avec cotes et liaisons avec le plan, murs, fenêtres, portes, dalles, avant-toit, etc.

L'examen est éliminatoire.

2.44 Rapport critique

Les examens se sont déroulés dans la semaine du 22 au 26 février 1971.

Résultat de l'examen	1 ^{re} année	2 ^e année	Total	%
Nombre d'élèves . . .	85	61	146	100 %
Examens réussis . . .	74	50	124	85 %
Echecs	11	11	22	15 %
dont échecs graves.	10	5	15	10 %

Suite donnée aux échecs

Abandon				
de la profession . . .	1	1	2	—
Année redoublée . . .	5	4	9	—
Continuent conditionnellement . . .	4	—	4	—
Comparaison examens sélection — échecs graves				
N'avaient pas fait				
l'examen	5	1	6	—
Avaient échoué . . .	2	—	2	—
Orientation				
à revoir	2	3	5	—
Avaient réussi	1	1	2	—

2.60 *Epreuve de contrôle*

Responsable : M. Froidevaux.

2.61 *Administration*

En accord avec le Service de la formation professionnelle et l'EPSIC, une épreuve de contrôle a été instituée à la fin de la troisième année d'apprentissage. Cette formule remplace, en un moment mieux adapté, la pièce d'épreuve qui était demandée en fin d'apprentissage et qui a été supprimée dans le nouveau règlement fédéral.

2.62 *Directives*

Afin de mettre au point le but et les principes d'organisation de ces épreuves, des directives seront éditées.

2.63 *Programme*

Le sujet était très valable. Bien que simple, il permettait certains développements ou certaines interprétations qui facilitaient le jugement. Selon les avis reçus des apprentis et de certains patrons, il ne faudrait pas augmenter le volume des travaux. Les quatre semaines ont juste permis à certains, après un travail en charrette les derniers jours, de terminer à temps. Pour le plan de charpente, une coupe ad hoc aurait permis, dans certains cas, de mieux comprendre le parti adopté.

2.64 *Rapport critique*

Exposition. Pour une première exposition de ce genre, elle a rencontré un grand succès. Nous y avons vu de nombreux patrons et parents. Les apprentis des autres années sont également venus nombreux y faire un passage.

Les appréciations du jury, affichées auprès de chaque travail, ont fait l'objet de nombreux commentaires. Cette façon de faire, qui comporte des risques, doit être maintenue dans son principe, peut-être modifiée dans sa forme.

Faut-il, à côté du nom de l'apprenti, mentionner celui du patron ? La question est posée et mérite une sérieuse étude au vu de certaines discussions entendues durant l'exposition.

Les critères adoptés méritent d'être rediscutés. Il est en effet souvent difficile de différencier avec précision et de façon concrète pour les élèves, les différentes appréciations du jury. Il en est de même pour la construction. Si la « durabilité de l'ouvrage », la « possibilité d'exécution » ou la « valeur de l'étanchéité » sont des critères valables pour un travail libre, la taxation est difficile, voire inutile si les matériaux sont imposés.

Il faut fortement nuancer les appréciations des experts. Les maîtres présents lors de l'exposition ont eu beaucoup de peine à expliquer pourquoi un travail ayant une suite d'appréciations telles que : bien, très bien, excellent, suffisant, insuffisant, etc., avait en définitive un 3 comme note.

Certains travaux, dessinés au crayon, ont, semble-t-il, été défavorisés par rapport à d'autres dont la présentation était moins bonne à notre avis, mais dessinés à l'encre. Expérience positive, très intéressante, à continuer de toute façon. Système de taxation à revoir. Le but n'étant pas

le même qu'à l'examen final, il n'est peut-être pas nécessaire que les critères soient semblables.

Au vu des effectifs des prochaines années, des problèmes de taxation et d'affichage sont à étudier avec priorité.

2.80 *Examens de fin d'apprentissage*

Responsable : M. Froidevaux.

2.81 *Administration*

Pour la dernière fois, l'examen s'est déroulé conformément au règlement fédéral de 1941.

L'examen de fin d'apprentissage des dessinateurs en bâtiment s'est déroulé régulièrement les 14, 15 et 16 avril 1971 dans les nouveaux locaux de l'EPSIC, route de Genève, à Lausanne.

Les candidats devaient remettre leur pièce d'épreuve environ dix jours avant les examens.

49 candidats étaient inscrits, dont :

— 43 se présentaient pour la première fois ;

— 6 se présentaient pour la deuxième fois.

Un candidat s'est présenté sans sa pièce d'épreuve ; il n'a pas été admis pour cette raison.

2.82 *Directives*

Les directives pour l'organisation des examens de fin d'apprentissage sont actuellement sous presse et seront diffusées au début de 1972.

2.83 *Programme*

Le programme des futurs examens de fin d'apprentissage sera établi conformément à la nouvelle loi fédérale et selon les directives citées plus haut.

2.84 *Rapport critique*

Quatre candidats ont échoué.

Parmi ceux-ci, deux ont manifesté leur intention de faire recours et ont, à cet effet, laissé leurs documents d'examen.

Pour la première fois, les travaux et les résultats ont été exposés publiquement, le samedi 17 avril 1971. Un public formé essentiellement des candidats eux-mêmes, des élèves de troisième année, des professeurs de l'EPSIC et d'un certain nombre de patrons d'apprentissage a visité l'exposition. Cette expérience nous semble devoir être répétée. L'ensemble des experts ainsi que les membres de la commission soussignée ont constaté que la moyenne générale des travaux d'examen était faible. Sans entrer dans le détail des critiques à formuler, ils exposent les remarques suivantes :

Travail pratique : Si les candidats sont généralement à même de terminer l'épreuve de travail pratique, la présentation générale laisse à désirer. Le sujet de cette épreuve ayant été sensiblement raccourci ces dernières années, un minimum de propreté devrait pouvoir être obtenu. En ce qui concerne les cotes et indications, les candidats ne savent pas les reporter sur les dessins à l'échelle 1 : 20.

En outre, les détails de construction sont, soit mal connus, soit mal appliqués ; les candidats ne savent pas faire l'adéquation entre le choix d'un parti constructif et une expression architecturale donnée.

L'épreuve de relevé a donné satisfaction, les candidats ont présenté des croquis corrects et lisibles. Les nouveaux locaux avaient donné matière à de nouveaux sujets de relevé, tous choisis dans le voisinage et certainement plus faciles que les éléments d'architecture ancienne précédente.

L'épreuve de soumission a donné des résultats satisfaisants.

Connaissances professionnelles : En règle générale, si les candidats ont des connaissances plus ou moins précises des principes tant de la construction que des matériaux, ils n'en connaissent par contre ni l'application, ni la logique de mise en œuvre. Ils font peu de relations entre les différents éléments de la construction, chaque détail n'étant connu que pour lui-même et n'ont, dans beaucoup de cas, que peu d'expérience des chantiers.

3.00 *Commission des cours de perfectionnement*

Responsable : M. Auberson.

3.01 *Administration*

Pour des raisons indépendantes de la volonté du GTB, cette commission n'a organisé cette année qu'un cours de perfectionnement.

3.02 Programme général

Dans la ligne de conduite adoptée par la commission (voir rapports d'activité du GTB 1969 et 1970), un cours sur les assurances dans le bâtiment a eu lieu du 11 février 1971 au 23 mars 1971, à raison de deux leçons de 2 heures par semaine, soit au total 24 heures de cours.

Les participants inscrits étaient au nombre de 26. L'attestation de fréquentation au cours, délivrée par les soins de l'EPSIC, a été remise à 18 participants. Ce cours a été donné dans les locaux de l'EPSIC.

Le programme résumé était le suivant :

1. L'assurance en général, l'assurance R.C.
2. L'assurance R.C. dans le bâtiment, l'assurance R.C. entrepreneur, l'assurance R.C. architecte, autres assurances R.C.
3. Règlement des sinistres ; exposé juridique et conclusions sur l'assurance R.C.
4. L'assurance dégâts d'eau.
5. L'assurance bris de glaces.
6. L'assurance travaux de construction et montage.
7. L'assurance cautionnement.
8. L'assurance garantie de construction.
9. L'assurance incendie et forces de la nature.

Chargés de cours

MM. J.-P. Ducret, P. Caloz, E. de Mestral, de « La Suisse », Société d'assurances contre les accidents, Lausanne.

M. Lavanchy, de la « Winterthour », Société suisse d'assurances contre les accidents, sous-direction de Lausanne.

M. P. Wolhauser, de « La Suisse », Compagnie anonyme d'assurances, Zurich.

M. A. Berney, direction de l'Etablissement cantonal d'assurances contre l'incendie et autres dommages, Lausanne. Il est intéressant de remarquer que ce cours a été suivi par des architectes, des techniciens, des entrepreneurs et des dessinateurs. L'ambiance du cours a permis aux participants et aux chargés de cours d'engager un dialogue des plus constructifs.

Il n'a pas été remis de résumé à la fin de ce cours.

Deux genres de cours sont à envisager pour l'avenir :

- les cours faisant partie d'un cycle (ligne de conduite définie par la commission en 1969) ;
- cours occasionnels.

3.03 Organisation des cours

La commission organisera deux cours par année, soit un au printemps et un en automne.

Pour le printemps 1972, deux programmes de cours sont établis. Un choix sera fait dès que nous aurons la réponse des enseignants.

3.04 Rapport critique

Une séance sera organisée à la fin de chaque cours avec les participants.

4.00 Commission des concours

Responsable : M. George.

4.01 Administration

Cette commission travaille en étroite collaboration avec le corps enseignant de l'EPSIC. Une conférence a été donnée en classe sur les possibilités offertes par divers sujets de concours.

Les échos recueillis sont très satisfaisants.

5.00 Délégués à l'équipement de l'EPSIC

Responsable : M. Rieder.

5.01 Administration

Cette commission, nouvellement formée, étudiera en relation avec l'EPSIC les possibilités de choix et d'achat d'équipement du matériel nécessaire à la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment.

6.00 Commission de l'Ecole professionnelle supérieure

Responsable : M. George.

6.01 Administration

Suivant les nouvelles directives fédérales, cette commission a longuement considéré les problèmes posés par la création de l'EPS.

En résumé :

Les travaux de la commission ont porté sur l'analyse des programmes d'étude contenue dans les directives de l'OFIAMT du 26 juin 1970 :

- analyse des programmes et horaires de l'enseignement normal et suppléments correspondants à l'EPS ;
- au printemps 1971, les disponibilités d'enseignants couvraient environ le 50 % des besoins si une classe EPS avait été ouverte.

La direction de l'EPSIC a analysé les résultats des apprentis de première année après sept mois d'apprentissage et de cours, elle présume :

- ouverture en avril 1972 d'une classe EPS, elle pourra comprendre les meilleurs élèves venant des classes de fin de première année ;
- dessinateurs en bâtiment,
 - » en génie civil,
 - » géomètres,
 - » en installations sanitaires,
 - » en chauffage,
 - » en ventilation.

Le Service cantonal de la formation professionnelle informera très prochainement sur l'ouverture au printemps 1972 des cours EPS avec date des examens d'entrée (février 1972).

La direction de l'EPSIC informera également les élèves des classes intéressées.

Ensuite le GTB ou la Formation professionnelle informera les bureaux de la situation au printemps 1972 en précisant que :

- dès que l'effectif des apprentis sera suffisant pour ouvrir une classe complète de dessinateurs en bâtiment EPS, ceux-ci seront groupés et bénéficieront parallèlement aux branches de culture générale d'un enseignement plus approfondi, plus complet et très élargi dans les domaines de la profession.

Problèmes EPSIC

- locaux de cours ;
- programmer l'enseignement ;
- professeurs universitaires.

Tâches futures de la commission

- poursuivre le mandat en collaborant étroitement avec les professeurs de l'EPSIC ;
- informer ;
- approfondir et définir les limites de l'enseignement EPS des futures classes formées uniquement des apprentis dessinateurs en bâtiment (pour 1973 ou 1974) ;
- problème nouveau ;
- revoir le contrat d'apprentissage.

7.00 Délégué auprès des commissaires professionnels

Responsable : M. Fovanna.

7.01 Administration

Le délégué GTB auprès des commissaires professionnels sera chargé de réunir et d'informer ses collègues commissaires sur les travaux et projets du groupe de travail. Ses contacts personnels permettront au GTB de réaliser un vœu de meilleure coordination énoncé depuis longtemps.

8.00 Délégué auprès des apprentis

Responsable : M. Auberson.

8.01 Administration

Les classes de dessinateurs en bâtiment de l'EPSIC ont nommé des délégués chargés de les représenter dans les séances communes avec les doyens et enseignants de l'EPSIC.

Le délégué GTB assiste à ces séances et souhaite qu'un contact direct s'établisse entre le GTB et les apprentis.

9.00 Conclusions

Les tâches du GTB sont nombreuses, son statut doit être mieux défini qu'il ne l'est par le règlement en vigueur. Les membres sont unanimes à regretter les difficultés rencontrées tout au long de l'année par la prise de position de certains représentants d'associations de dessinateurs et de techniciens.

Certains travaux ont été mis en veilleuse, mais seront repris dès 1972.

Le président soussigné remercie les membres du GTB, les conseillers attitrés et occasionnels, la direction de l'EPSIC, le corps enseignant, sans omettre le Service cantonal de la formation professionnelle, pour l'étroite collaboration qu'ils lui ont offerte.

3.8.4 Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs du génie civil — GTGC

Composition : Président : *Roland Favre*, UVDG. — Membres : *Blaise Besuchet*, SIA ; *Jacques Borgeaud* ; *Rémy Corbaz*, SDT ; *Roger Cottier*, SIA ; *Daniel Crottaz*, UTS ; *François Krayenbühl*, SIA ; *Bernard Matthey*, SIA ; *Robert Mouron*, UVDG ; *Willy Schweizer*.

Le secrétariat général est assuré par la SVIA, av. Jomini 8, Lausanne.

Le groupe est constitué par les quatre associations professionnelles suivantes : SDT, SVIA, UTS, UVDG, et nous nous plaignons à souligner l'excellente entente ainsi que la collaboration rencontrée au cours de nos travaux.

Nos remerciements vont également à l'EPSIC qui, par l'intermédiaire de son directeur M. A. Rost, de M. A. Gogniat, doyen, et de M. F. Krayenbühl, professeur, nous a accordé ses conseils et son aide. Enfin, nous tenons à remercier le Service de l'orientation professionnelle pour le travail accompli lors de la préparation, l'organisation et le dépouillement des examens de sélection.

1. Examen de sélection (commission présidée pour le GTGC par M. Schweizer).

Voir rapport du GTB (Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment).

Les tests remaniés ont donné pleine satisfaction et seront relativement peu modifiés pour la prochaine session de 1972.

Une nouvelle fois, le nombre des apprentis inscrits aux examens, qui eurent lieu sur trois jours, ont démontré la valeur de sélection, mais également la limitation à 50 candidats par volée. C'est dans la salle de conférence de l'EPSIC que les examens eurent lieu pour les dessinateurs architectes, les dessinateurs en génie civil, les dessinateurs en charpente et menuiserie métallique et les dessinateurs géomètres.

2. Examens intermédiaires (commission présidée par M. Matthey).

Ces examens ont eu lieu les 24 et 25 février 1971.

Le résultat enregistré, ainsi que les remarques des experts montrent une nette amélioration du niveau des apprentis à la fin de première année.

3. Examens de fin d'apprentissage (commission présidée par M. Favre).

47 candidats se sont présentés au printemps 1971. Il y eut 7 échecs au total, dont 5 sur 26 candidats en béton armé, cet automne 7 candidats avec 1 échec. Les défauts essentiels proviennent d'une mauvaise formation reçue au sein des bureaux et non à celle donnée par l'EPSIC. Les sujets d'examens ont été étudiés à l'avance et vus par l'ensemble des experts des différents groupes.

Sur demande de la Formation professionnelle, notre groupe a été chargé de préparer à l'avance une série de sujets d'examen et de l'organisation de ceux-ci à l'EPSIC 2. Suite à ceci, tous les experts ont été convoqués à une première séance le 27 octobre 1971 et une sous-commission a été nommée.

Coordination générale : M. R. Favre, président du GTGC.
Groupe béton armé : MM. *Mouron* (UVDG), *Alberti* (SIA), *Crottaz* (UTS).

Travaux publics : MM. *Grin* (UVDG), *Baudet* (SIA), *Corbaz* (SDT).

Béton armé et travaux publics : MM. *Beday*, *Lettry*, *Sauvain*, *Besançon* (tous UVDG).

Construction métallique : MM. *Schweizer* (GTGC), *Girod*, *Emaulaz*.

Menuiserie métallique : MM. *Lehmann*, *Ruffli*.

La première personne est le responsable de son groupe et présentera, pour fin février 1972, la proposition pour la session de 1972.

Dorénavant et selon décision officielle de la Formation professionnelle, il n'y aura plus qu'une session d'examen par année.

4. Projet de règlement fédéral d'apprentissage

Actuellement, ce projet est toujours en main de l'OFIAMT.

5. Divers

Plusieurs commissaires professionnels ont donné leur démission et ont été remplacés.

Actuellement, 10 commissaires professionnels se répartissent 164 apprentis.

Ce sont : MM. *Guy Bise*, *Jacques Borgeaud*, *Roger Cottier*, *Roland Favre*, *Willy Loeffel*, *Gérald Martin*, *Georges Pendaki*, *Paul Robyn*, *Charles Straub*, *Albert Zurfli*.

Notre gratitude va également à toutes les personnes participant à nos travaux.

3.8.5 Commission de la Série de prix

Président : *G. Lerch*, architecte.

Membres : *M. Bevilacqua*, architecte ; *F. Panchaud*, professeur ; *M. Tappy*, ingénieur.

Les comptes de la quatorzième édition, 1970-1971, présentent un bénéfice net de Fr. 16 744.—. Comme le fonds de réserve atteindrait Fr. 25 342.25, il est décidé par les deux sociétés propriétaires de prélever sur ce fonds la somme de Fr. 5000.—, à répartir également, ce qui donne pour chacune une part de Fr. 10 872.—, laissant au fonds de réserve la somme de Fr. 20 342.25, suffisante, destinée à couvrir des déficits éventuels et des réimpressions.

L'étude de la quinzième édition a commencé. En plus de la mise à jour habituelle, textes, prix, lois et renseignements, elle comporte la liste des architectes non SIA reconnus par l'Etat de Vaud, et un nouveau chapitre, *Fondations spéciales*, comportant la reconnaissance géotechnique, et les analyses, les différents systèmes de pieux, les injections, les parois moulées, les ancrages, les pousse-tubes, etc., à insérer entre les *Terrassements* et la *Maçonnerie*.

Les membres de la Commission de la *Série de prix* reçoivent avec reconnaissance les suggestions et critiques constructives permettant d'améliorer cette publication.

3.8.6 Commission de coordination

Formation :

SVIA : Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

AVA : Association vaudoise des architectes.

FSAI : Fédération suisse des architectes indépendants.

UTS : Union technique suisse.

SDT : Société des dessinateurs et techniciens.

ADB : Association vaudoise des dessinateurs en bâtiment.

UVDG : Union vaudoise des dessinateurs du génie civil.

La Commission de coordination s'est réunie le 20 octobre 1971.

Elle a traité des problèmes suivants :

1. Situation créée au sein du GTB en rapport avec le nouveau « Règlement entre les associations vaudoises des professions techniques pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment dans le canton de Vaud ».

Le nouveau règlement a été refusé par les associations SDT et ADB.

Soumis à la CCO pour approbation, il a été refusé par trois associations, ce qui a eu pour conséquence de remettre en vigueur l'ancien règlement.

Par ailleurs, deux associations (ADB et SDT) ont décidé de ne plus participer aux séances du GTB et de dénoncer l'ancien règlement pour la fin de l'année.

2. Convention collective de travail dans les bureaux d'architectes.

La commission paritaire étant arrêtée dans son activité, les membres de la CCO ont été informés de la création (en cours) d'un organisme patronal vaudois.

Il en résulte que de nouvelles relations paritaires seront à créer pour reprendre le problème.

3.8.7 Commission paritaire du bâtiment

Délégués SVIA : MM. *J. Bettems*, *J. Maillard*, *Ed. Porret*, *P. Szivo*, *G. Wurlo*.

La commission paritaire s'était remise au travail en se fixant une séance par mois pour traiter des différents problèmes relatifs à la « Convention collective ».

Face aux revendications des employés, les délégués employeurs ont été amenés à reconsidérer le problème de la « délégation employeurs ».

La dernière séance de la commission a eu lieu le 9 mars 1971. Entre-temps :

1. Les associations ont étudié la création d'un organisme patronal vaudois.

2. La SDT a dénoncé la « Convention collective ».

3.8.8 Commission des assurances

Président : M. P. Bisenz. — Membres : MM. J. Brugger, S. Dubois, P. Max, R. Gerber, M. Gut, M. Wuarin.

La commission, ayant pour tâche l'étude de deux problèmes différents, s'est scindée en deux groupes :

L'un d'eux, présidé par M. Wuarin, s'est chargé de l'étude du renouvellement du contrat d'assurance maladie SAMTEC, qui était échu le 31.12.1970.

L'autre, présidé par M. Dubois, a fait une étude des fonds de prévoyance existants.

La sous-commission chargée d'étudier la question d'un fonds de prévoyance a commencé son activité au début de cette année, en récoltant un certain nombre de statuts et de règlements de caisses de retraite ou de fonds de prévoyance. La plupart de ces documents provenaient de bureaux techniques (petits et grands), mais certains avaient été obtenus auprès d'administrations ou d'entreprises. La sous-commission a déduit de l'extrême diversité de ces statuts et règlements qu'un fonds de prévoyance pour bureaux techniques devait être très « souple », c'est-à-dire permettre une grande liberté dans les choix des salaires à assurer, de la forme des versements, mais surtout du taux des cotisations. L'étude des diverses possibilités offertes sur le marché était en cours lorsque parut le rapport du Conseil fédéral sur les moyens propres à encourager la prévoyance professionnelle — rapport qui reprenait celui d'une commission d'experts.

Aussi la sous-commission dut-elle analyser ce rapport qui sert de base au projet de « nouvelles dispositions constitutionnelles dans le domaine de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité ». Les idées-forces de ce document ont toutes les chances de passer dans la réalité dès 1974 sous forme d'article constitutionnel et de lois d'application qui rendront obligatoire la prévoyance professionnelle pour tous les salariés et créeront un certain nombre de dispositions contraignantes. Aussi seuls les fonds assez proches du modèle de caisse de prévoyance proposé par les experts purent entrer en ligne de compte. La souplesse que la sous-commission estimait indispensable pour répondre aux vœux des membres de la SVIA perd ainsi une grande partie de son importance.

Il est apparu, lors de l'étude des fonds pouvant s'aligner sans beaucoup de difficulté sur le modèle fédéral, que le Fonds de prévoyance des professions techniques patronné par la SIA, l'UTS, la FAS et la FSAI pouvait être classé parmi les plus intéressants ; un fonds à créer pouvait reprendre un certain nombre de ses éléments, quelques-uns devant néanmoins être améliorés.

A ce stade des travaux de la sous-commission, il fut décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire, qui eut lieu le 3 juin 1971.

Après avoir pris connaissance des grandes lignes du projet fédéral de « deuxième pilier » et des travaux de la sous-commission, elle décida, après un long débat, de renoncer à créer un fonds de prévoyance dans le cadre de la SVIA. Elle chargea la sous-commission :

- 1) de fournir à la société un rapport avec bilan de ses recherches, mettant en particulier l'accent sur l'intérêt que présente pour ses membres la Caisse suisse de prévoyance pour les professions techniques ;
- 2) de faire au C.C. de la SIA et au Conseil de fondation de la caisse susmentionnée des propositions positives pour l'amélioration des conditions de cette caisse.

Ces rapports pourront être fournis pour l'assemblée générale.

3.8.9 Commission paritaire FVE/SVIA

A la demande des organisateurs et des participants au séminaire organisé en date du 24 février 1971, la Commission FVE/SVIA a décidé de créer un groupe « logement » FVE/SVIA, appelé « groupe pilote », ayant pour but de concrétiser la matière traitée lors du séminaire. Ce groupe a un programme de travail s'étendant sur huit mois (environ avril 1972).

Ce groupe est composé de :

Président : R. Willomet, architecte, SVIA. — Membres : F. Bolognini, économiste ; P. Conne, sociologue ; Ch. DeFrancesco, FVE ; A. Gold, architecte, SVIA ; W. Nicolet, architecte, SVIA ; G. Rey, ingénieur, SVIA ; J.-P. Umiglia, FVE ; J.-D. Urech, architecte, SVIA ; M. Wiedmer, ingénieur, FVE.

Les membres de ce groupe ont la possibilité de s'adjoindre des spécialistes extérieurs s'ils en éprouvent le besoin.

Nous rappelons, pour mémoire, que les orateurs suivants ont été appelés à exprimer leur point de vue au cours du séminaire ci-dessus :

- MM. G. Albisser, secrétaire général de la Chambre vaudoise immobilière.
J.-P. Delamuraz, directeur des Travaux de la ville de Lausanne.
G. Diacon, secrétaire central de la FOBB.
D. Luini, président de la Fédération vaudoise des entrepreneurs.
D. Maillat, chargé de cours à l'Institut des sciences économiques de l'Université de Neuchâtel.
P.-R. Martin, secrétaire général du Département AIC, chef de l'Office cantonal du logement.
W. Schreyer, directeur de la Banque Nationale Suisse, à Lausanne.
R. Willomet, architecte.

3.9 Comités, commissions, groupes de travail et délégations SVIA

Commissions et conférences romandes SIA

Conférence des présidents romands : M. C. Monod.

Commission romande d'information et de relations publiques : MM. M. Uldry, président ; C. Monod, représentant de la Conférence des présidents romands.

Conférence romande du bâtiment : M. H.-P. Auberson, président.

Commission romande de formation continue des ingénieurs et des architectes : MM. R. Capua, président ; R. Hofer, vice-président ; F. Wyss (SVIA) ; R. Vittone (A³E²P¹) ; I. Boudkov (GEP) ; J.-E. Dubochet (USPR).

Comités et commissions SVIA

Comité SVIA : MM. C. Monod, président ; M. Bonnard, vice-président ; E. Musy, vice-président ; M^{me} L. Schaffner, présidente GA ; MM. G. Rey, président GI ; P. Bisenz ; R. Grossfeld, tâches spéciales ; G. Jaunin ; K. Roduner ; F. Wyss ; M. Gut, conseiller du comité.

Commission des assurances : MM. P. Bisenz (CAFIIV) ; S. Dubois (Caisse de prévoyance) ; M. Wuarin (Assurance maladie).

Pour mémoire :

Maison SVIA : M. M. Gut.

Groupe de travail de la construction métallique : MM. I. Boudkov, M. Gut, A. Realini, E. Rossetti, M. Tappy.

Commissions mixtes

Commission des visites et conférences SVIA — A³E²P¹ — GEP : MM. R. Etienne, président ; J. Fantoli, Ed. Meystre, P. Meystre, M.-D. Mueller, G. Vallat (GEP), A. Vallotton (A³E²P¹).

Commission de coordination : MM. E. Musy, président ; J.-P. Marmier, C. Wasserfallen ; suppléant pas désigné.

Commission paritaire du bâtiment : MM. J. Bettems, J. Mailard, Ed. Porret, C. Strobino, P. Szivo.

Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs du génie civil — GTGC : MM. B. Besuchet, R. Cottier, F. Krayenbühl, B. Matthey.

Groupe de travail pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment — GTB : MM. H.-P. Auberson, président ; A. George, E. Koenig.

Commission de la Série de prix : MM. G. Lerch, président ; M. Bevilacqua, professeur F. Panchaud, M. Tappy.

Séminaire FVE/SVIA : MM. R. Grossfeld, président démissionnaire ; I. Boudkov, Ed. Bruttin (FVE), V. Gétaz, J. Kropf, J.-P. Marmier, B. Meuwly, J.-C. Monnet, C. Monod, E. Musy, J.-C. Rosset (FVE), J. Serex, M. Uldry, J.-D. Urech, R. Vittone, M. Wiedmer (FVE), Ph. Zorzi (FVE).

Journées du Mont-Pèlerin 1972 : M. C. Monod.

Commission paritaire FVE/SVIA — litiges : MM. J. Bettems, J. Kropf, F. Matter.

Organismes au sein desquels la SVIA est représentée

« Bulletin technique de la Suisse romande »

— Comité de patronage : MM. A. Chevalley, A. Gardel, E. d'Okolski, M. Renaud, J.-P. Vouga.

— Conseil d'administration : MM. D. Bonnard, professeur, président ; M. Cosandey, J.-P. Stucky, professeurs.

— Rédaction : MM. F. Vermeille, rédacteur en chef ; E. Schmitzler.

Conseil de l'EPSIC : MM. J.-C. Pithon, A. Spagnol.

Association de l'Ecole technique supérieure du soir : M. P. Baroffio, président.

- Comité directeur : MM. P. Baroffio, président ; Ch. Bader, S. Pasquini.
- Conseil général : MM. P. Baroffio, président ; J. Alberti, Ch. Bader (SVIA), H. Benoit, professeur, M. Noverraz, S. Pasquini, M. Renaud, H. Vonlanthen.
- Commission du génie civil : MM. Ch. Bader, président ; H. Vonlanthen.
- Commission de la mécanique : MM. S. Pasquini, président ; H. Benoit, professeur.
- Commission de l'électricité : M. L. Maret.
- Commission d'examens du REG : M. A. Realini.
- Equipe des professions libérales : M. C. Monod (Conseil des présidents).
- CAFIIV : MM. P. Bisenz, M. Gut, F. Matter, F. Vermeille.
- UPIAV : MM. P. Bisenz, président ; V. Gétaz, M. Gut, F. Matter, F. Vermeille.
- UVACIM : MM. J.-C. Pigué (Conseil de direction — à titre personnel) ; C. Monod, R. Willomet.
- Chambre vaudoise des métiers (CVM) : M. J.-C. Pigué (Comité — à titre personnel).
- Chambre vaudoise immobilière (CVI) : M. R. Willomet.
- Commission d'urbanisme de l'ADIL : MM. A. Gasser, C. Monod.

Membres SVIA au sein des commissions cantonales

Département AIC

- Commission cantonale vaudoise de coordination économique : M. J.-C. Pigué.
- Commission cantonale consultative du logement : MM. Ed. Dutoit, C. Jacottet, J.-D. Urech, M. Wiedmer, R. Willomet.
- Commission consultative cantonale de main-d'œuvre et de lutte contre le chômage : M. L. Stalé (représentant des employeurs).
- Office cantonal de conciliation et d'arbitrage en cas de conflits collectifs : M. G. Mueller.
- Commission centrale des améliorations foncières : M. A. Chauvy.
- Commission consultative cantonale pour la formation professionnelle des forestiers-bûcherons : M. J. Martin.

Département de l'instruction publique et des cultes

Instruction publique

- Commission consultative du Conseil de la réforme et de la planification scolaire : M. V. Raeber.
- Commission cantonale d'éducation routière : M. J.-L. Merz.
- Association pour la restauration du Château de Chillon : M. C. Jacottet.

Cultes

- Commission de consécration : Professeur P. Lerch.

Département des travaux publics

- Commission consultative sur les affiches-réclame : MM. C. Jacottet, P. Margot.
- Commission cantonale de surveillance des entreprises électriques : Professeur J.-J. Morf.
- Commission cantonale de recours en matière de police des constructions : MM. C. Raccoursier, M. Reymond, A. Bréguet, suppléant.
- Commission cantonale consultative d'urbanisme : MM. A. Décoppet, M. Gut, J.-P. Schopfer, J.-D. Urech, J. Felber, suppléant.
- Chambre des architectes : MM. P. Bonnard, F. Brugger, H. Colomb, J. Perrelet, J. Bettems, suppléant.
- Commission paritaire pour les architectes-techniciens : MM. I. Boudkov, M. Gut, A. Gasser, suppléant (démissionnaires).
- Commission cantonale d'examens d'architectes : MM. G. Cocchi, président ; R. Curchod, R. Loup.
- Commission consultative cantonale de la prévention des accidents sur les chantiers : M. R. Derron.
- Commission cantonale des monuments historiques : MM. C. Jacottet, P. Margot.

Département des finances

- Commission d'experts en matière d'honoraires pour la conservation des mensurations parcellaires : M. H. Thorens.
- Commission cantonale de réinscription des droits réels : MM. A. Chauvy, A. Vallotton, suppléant.
- Commission fédérale d'estimation : M. R. Bolomey.

3.10 Conseil de l'Ecole professionnelle de la Société industrielle et commerciale de Lausanne (EPSIC)

Selon la tradition, le Conseil de l'Ecole s'est réuni à deux reprises en 1971, le 28 janvier et le 24 juin.

Sur un total de 5289 apprentis, l'effectif des apprentis dessinateurs en bâtiment est de 249 élèves et celui des dessinateurs en génie civil de 165 élèves.

Un nouveau maître permanent, M. Roger Belrichard, a été nommé. Il enseigne plus particulièrement aux dessinateurs en bâtiment.

La construction de l'immeuble EPSIC II étant achevée, toutes les professions du bâtiment y ont été regroupées, et les apprentis dessinateurs occupent leurs nouvelles salles depuis le printemps.

L'équipement des locaux d'exposition et de démonstration est en voie d'achèvement.

Notons enfin que les mouvements contestataires de la jeunesse se sont calmés. Les délégués de classes ont des réunions régulières avec les doyens et les maîtres principaux. Le dialogue est largement ouvert, et on a plaisir à relever que les critiques formulées vis-à-vis de l'enseignement par exemple sont intéressantes et toujours constructives.

4. Publications

4.1 Bulletin technique de la Suisse romande

Le *Bulletin technique* a publié, en 1971, 604 pages rédactionnelles (contre 360 en 1969 et 422 en 1970) constituant le corps même du périodique. L'augmentation est donc de 43 % par rapport à l'année précédente. A ces pages sont venues s'ajouter 180 fiches de Documentation générale et 250 fiches de Documentation du bâtiment, insérées dans les pages d'annonces et résumant autant d'articles parus dans la presse technique et d'architecture. Les *Informations* de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (section SIA) sont englobées dans la partie rédactionnelle, où figurent également de cas en cas les *communications* émanant du Secrétariat général de la SIA.

La matière publiée en 1971 se répartit comme suit :

Génie civil :	45 % (contre 51 % en 1969 et 43 % en 1970)
Mécanique	} 31 % (contre 30 % en 1969 et 31 % en 1970)
Electricité	
Industrie	
Architecture :	24 % (contre 19 % en 1969 et 26 % en 1970)

On notera que, dans cette statistique, sont répartis de manière égale entre les trois rubriques tous les textes divers tels que comptes rendus de sociétés, bibliographie, communiqués SIA ou autres, etc., et qui concernent en fait les lecteurs de toutes les spécialités.

Deux numéros spéciaux ont été consacrés à l'Autoroute du Léman.

En juin 1971, l'assemblée générale des actionnaires a pris acte avec remerciements du désir de MM. G. A. Bovet et M. Bridel de ne pas voir leur mandat d'administrateur renouvelé. La rédaction a enregistré le départ de M. M. Bevilacqua, architecte, qui avait demandé à être déchargé de sa tâche de rédacteur chargé des questions d'architecture, après plusieurs années d'activité dévouée. Son remplacement n'est pas encore acquis, ce qui ne contribue pas à rendre plus aisée la recherche d'articles en la matière.

Les dispositions arrêtées par le Comité central de la SIA quant à la réorganisation des publications techniques universitaires suisses entrent peu à peu en vigueur. Cela s'est notamment traduit pour le *Bulletin technique* par la parution de six numéros spéciaux SIA, traitant de sujets d'intérêt général tant pour les architectes que pour les ingénieurs et assurant en outre la diffusion des *Informations SIA*.

5. Relations avec la SIA et les autres sections

5.1 Relations avec la SIA

5.1.1 Assemblées des délégués

Celle-ci s'est réunie trois fois au cours de l'année.

Assemblée des délégués du 5 février 1971

La SVIA était représentée par 8 délégués.

Nous vous donnons ci-après quelques points importants qui furent traités au cours de cette assemblée :

- Revision du règlement de base pour les groupes spécialisés de la SIA.

- Revision des statuts de la SIA.
- Revision de la procédure relative à l'élaboration et à la ratification des règlements, normes, directives et recommandations de la SIA.
- Règlement pour la liste SIA des bureaux d'études.
- Revision du règlement du groupe spécialisé SIA des ingénieurs du génie rural.

Assemblée des délégués du 2 juillet 1971

- La SVIA était représentée par 8 délégués.
 Quelques points importants traités par cette assemblée :
- Revision du règlement des concours d'architecture n° 152.
 - Complément au règlement et tarif d'honoraires pour les études d'aménagement de quartiers, de localités et de régions, n° 110.
 - Adaptation des règlements particuliers des groupes spécialisés au règlement de base.
 - Revision du règlement du groupe spécialisé du génie chimique, GGC.

Assemblée des délégués du 6 novembre 1971

- La SVIA était représentée par 13 délégués.
 Vous trouverez ci-après la liste des points essentiels traités à cette occasion :
- Proposition de la section Waldstätte concernant la revision des statuts de la SIA.
 - Proposition de la section Waldstätte concernant l'abrogation du règlement pour la liste SIA des bureaux d'études et la constitution d'un groupe spécialisé des bureaux d'études.
 - Plainte de la section Waldstätte à l'assemblée générale de la SIA concernant la décision de l'assemblée des délégués du 5 février 1971 relative au règlement pour la liste SIA des bureaux d'études.
 - Revision des statuts de la SIA.

5.1.2 Membres SVIA des comités, commissions et groupes spécialisés de la SIA

- Comité central : M. J.-C. Piguet, Vérificateurs des comptes : M. M. Bevilacqua, suppléant.
- Comité du Groupe spécialisé des ingénieurs de l'industrie : MM. R. Grossfeld, L. Mercier.
- Comité du Groupe spécialisé des ponts et charpentes : MM. J.-C. Badoux, professeur, L. Marguerat, F. Panchaud, professeur.
- Comité du Groupe spécialisé des ingénieurs du génie rural : M. M. Cherbuin.
- Comité du Groupe spécialisé de l'architecture : MM. J. Boudkov, A. Décoppet.
- Comité du Groupe spécialisé pour les travaux à l'étranger : M. J.-C. Piguet, président.
- Conseil suisse d'honneur : M. H.-B. de Cérenville, suppléant.
- Commission pour les relations entre ingénieur, architecte, maître de l'ouvrage, entrepreneurs : MM. O. Rambert, M. Wiedmer.
- Commission pour l'exercice des professions d'ingénieur et d'architecte : MM. A. Realini, président ; J. Boudkov.
- Commission pour l'étude des problèmes relatifs à la structure de la SIA : M. M. Bonnard.
- Commission pour les questions relatives à la publicité : M. A. Décoppet.
- Commission pour la formation post-scolaire des ingénieurs et des architectes : MM. R. Capua, M. Derron, professeur, R. Hofer, R. Richard, P. Verstraete.
- Commission centrale des normes : MM. P. Brunner, R. Lambert.
- Commission centrale des règlements : M. C. Monod.
- Commission pour les normes du bâtiment : M. R. Ernst, vice-président.
- Commission pour les normes du génie civil : M. G. Papilloud, vice-président.
- Commission pour les honoraires des architectes : MM. M. Richter, vice-président ; F. Sillig.
- Commission pour les honoraires des ingénieurs civils : MM. A. Bréguet, J.-P. Stucky, professeur, J.-M. Yokoyama.
- Commission pour les honoraires des ingénieurs forestiers : MM. B. Moreillon, R. Pletscher.
- Commission pour les honoraires des ingénieurs mécaniciens et électriciens et ingénieurs de branches apparentées : M. J.-J. Bodmer.
- Commission pour le règlement et tarif d'honoraires pour les études d'aménagement de quartiers, de localités et de régions, n° 110 : M. M.-D. Mueller.

- Commission pour la revision de la norme n° 117 : MM. F. Guisan, vice-président ; R. Adatte.
- Commission pour les conditions générales pour l'exécution des travaux de construction, n° 118 : MM. F. Guisan, président ; R. Adatte.
- Groupe de travail pour la revision de la norme n° 131 : M. R. Ernst, président.
- Commission pour les concours d'architecture — groupe Suisse occidentale : M. F. Brugger.
- Commission pour les concours de génie civil : MM. Ch. Dubas, L. Marguerat.
- Commission pour la revision du règlement des concours d'architecture, n° 152 : M. G. Cocchi.
- Commission pour la revision du règlement des concours de génie civil, n° 153 : MM. Ch. Dubas, E. Dutoit, P. Preisig, A. Realini.
- Commission pour la norme pour les charges, la mise en service et la surveillance des constructions, n° 160 : MM. M. Derron, professeur, L. Marguerat, F. Panchaud, professeur.
- Commission pour la revision de la norme concernant le calcul, l'exécution et l'entretien des constructions métalliques, n° 161 : MM. Ch. Dubas, M. Cosandey, L. Marguerat.
- Commission pour la norme pour le calcul, la construction et l'exécution des ouvrages en béton, en béton armé et en béton précontraint, n° 162 : MM. F. Panchaud, professeur, R. Hofer.
- Commission pour la norme pour le traitement des listes d'acier, n° 165 : MM. J.-P. Gonthier, G.-A. Rychner.
- Commission pour les directives concernant la présentation des projets d'améliorations foncières, n° 171 : M. A. Gueissaz.
- Commission pour la norme pour l'hygiène des piscines, n° 173 : M. P. Brunner.
- Commission pour l'établissement d'une norme sur le coefficient d'utilisation du sol, n° 174 : M. C.-B. Wasserfallen.
- Commission pour l'uniformisation des termes relatifs au bois, n° 176 : M. F. Bachmann.
- Commission pour l'établissement d'une norme sur les constructions souterraines, en particulier les tunnels, n° 179 : MM. I. Pfister, J. Norbert.
- Commission pour l'établissement de recommandations pour l'isolation acoustique, n° 181 : M. R. Ernst.
- Commission pour l'établissement d'une norme pour les éléments de béton préfabriqué, n° 182 : MM. B. Meuwly, J.-M. Yokoyama.
- Commission pour la norme pour les tuyaux non métalliques posés sous terre : M. J.-P. Baudet.
- Commission d'étude pour les honoraires de teams : M. F. Guisan.
- Commission d'étude pour les concours : M. J.-D. Urech.
- Commission pour l'étude de l'avant-projet de loi fédérale sur le droit d'auteur : M. M. Richter.
- Commission de rédaction du Catalogue suisse de génie civil : M. R. Derron.

Organisations dans lesquelles la SIA est représentée :

- Conseil de fondation de la Caisse suisse de prévoyance pour les professions techniques : M. J.-C. Piguet, président.
- S.A. des Editions des associations techniques universitaires. Conseil d'administration : MM. D.-P. Bonnard, professeur (A³E²P¹), V. Raeber (A³E²P¹).
- S.A. de la Maison SIA. Conseil d'administration : M. P. Bonnard.
- Conseil de fondation du REG : MM. H. Collomb, M. Derron, professeur, M. Renaud, R. Willomet.
- Comité du Centre suisse d'étude pour la rationalisation du bâtiment — CRB : M. B. Meuwly.
- Comité national suisse de la FEANI : M. J.-C. Piguet, président.
- Comité de la section suisse de l'UIA : MM. J.-P. Cahen, J.-P. Vouga.

5.2 Relations avec les autres sections

5.2.1 Conférence romande pour la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment — CR

A. Buts — Structure — Séances de travail

Depuis sept ans, cette commission consacre ses efforts à élaborer et à coordonner les méthodes d'enseignement, les critères de jugement aux examens et autres problèmes utiles à la revalorisation de la profession de dessinateur en bâtiment dans les cinq cantons romands.

Chaque canton romand délègue à cette conférence un représentant architecte membre de la SIA.

Les séances de travail ont lieu à Lausanne, à raison d'une par mois.

Les problèmes traités en 1971, en collaboration avec le GTB, les experts, les enseignants et autres invités sont les suivants :

1. Diffusion des monographies et guide méthodique.
2. Traduction allemande des monographies et guide méthodique.
3. Directives pour l'organisation des examens de fin d'apprentissage.
4. Examens d'aptitudes et intermédiaires.
5. Journal de travail et carnet de croquis personnels (norme n° 186).
6. Cours postapprentissage pour métreurs, surveillants de travaux, etc.
7. Rapports avec le groupe spécialisé de l'architecture — GSA (SIA).

B. Activités

1. Diffusion des monographies et du guide méthodique

La diffusion des documents :

A — Monographie professionnelle résumée

B — Monographie et formation du dessinateur en bâtiment

C — Guide méthodique de la formation professionnelle a été largement assurée dans les cantons romands par l'intermédiaire du secrétariat de la SVIA.

2. Traduction allemande des monographies et guide méthodique

Pour les besoins des cantons bilingues, ces documents ont été traduits et seront présentés au groupe spécialisé de l'architecture, commission de la formation professionnelle, en vue d'une édition et de diffusion en Suisse allemande.

3. Directives pour l'organisation des examens de fin d'apprentissage de la profession de dessinateur en bâtiment

Ces directives, à l'usage des organisateurs et experts aux examens de fin d'apprentissage ont été adoptées par la Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de la Suisse romande et du Tessin.

Elles sont sous presse et seront diffusées en janvier prochain.

4. Examens d'aptitudes et intermédiaires

Dans le même esprit que les examens de fin d'apprentissage, la Conférence romande a abordé le problème de l'unification romande des méthodes et critères de jugement relatifs aux examens d'aptitudes et intermédiaires.

Des tableaux comparatifs ont été établis et l'édition de directives envisagée.

L'étude de ce problème se poursuivra en 1972.

5. Journal de travail et carnet de croquis

Le nouveau règlement fédéral concernant l'apprentissage de dessinateur en bâtiment, du 13 janvier 1969, prévoit à l'article 4, alinéa 3, l'obligation pour les apprentis de tenir un carnet de croquis et un journal de travail.

La CR, en collaboration avec le GTB, a édité et diffusé les deux types de carnets demandés, soit carnet de croquis et journal de travail.

Les cantons romands ont commandé :

Journal de travail : 2250 exemplaires

Carnet de croquis : 4000 exemplaires

La Conférence romande présentera une traduction allemande pour satisfaire aux besoins des cantons bilingues, au groupe spécialisé de l'architecture (SIA-GSA).

La CR souhaite que ces documents soient édités et diffusés en Suisse allemande.

6. Cours postapprentissage pour métreurs, surveillants de travaux, etc.

Ce sujet a été débattu lors de nombreuses séances. La CR envisage de créer :

- 1) des cours de perfectionnement en divers lieux de Suisse romande sur le modèle de ceux donnés dans le canton de Vaud ;
- 2) des cours du soir ou du samedi pour former des métreurs spécialisés ;
- 3) des cours du soir ou du samedi pour former des surveillants de travaux.

Avant toute chose, une enquête est en préparation pour être diffusée en Suisse romande et connaître les besoins et souhaits des personnes intéressées, architectes, employés et industries du bâtiment.

7. Rapport avec le groupe spécialisé de l'architecture (GSA)

La CR ayant eu connaissance des intentions du GSA de créer une commission s'occupant de la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment, des contacts ont été demandés.

Une première séance a eu lieu à Berne le 9 décembre 1971. Le président et deux membres de la CR ont fait connaître aux délégués le travail déjà accompli dans le cadre romand.

C. Programme de travail pour 1972

- a) Elaboration de directives pour l'organisation des examens d'aptitudes et intermédiaires.
- b) Poursuite de l'étude de cours de perfectionnement.
- c) Extension sur le plan suisse des documents en usage en Suisse romande.
- d) Extension des rapports avec le GSA.
- e) Création d'une conférence suisse dominant le problème de la formation professionnelle des dessinateurs en bâtiment et ayant pour but premier d'être l'interlocutrice directe de l'OFIAMT.
La collaboration, dans ce cadre, d'autres associations professionnelles n'est pas exclue.

D. Conclusions

Par l'intermédiaire de la Conférence romande, la Suisse romande, mises à part quelques adaptations propres à chaque canton, réalise l'unité de point de vue en matière de formation professionnelle du dessinateur.

La Conférence romande sera probablement appelée à étendre ses rapports avec les associations d'employés possédant une représentation valable dans tous les cantons romands.

D'autre part, la CR veillera à entretenir et développer ses rapports avec la Conférence des offices cantonaux de formation professionnelle de la Suisse romande et du Tessin.

6. Prix et bourses SVIA

La SVIA a remis au cours de l'année 1971 les prix et bourses suivants :

Bourse SVIA

Un montant de Fr. 500.— a été mis à disposition de l'EPFL, qui n'a néanmoins pas encore pu attribuer cette bourse.

Prix SVIA — Ecole d'architecture

Le prix SVIA, destiné à récompenser le meilleur travail pratique de diplôme d'architecture de l'EPFL, a été décerné à MM. Pierre Crozat et Robert Ginestet.

Prix SVIA

Ce prix a été attribué à M. Alain Mercier, ingénieur physicien.

Prix SVIA — Technicum du soir

La SVIA a décerné un prix de Fr. 300.— à M. Gerber, section électricité, pour la meilleure moyenne de diplôme.

7. Secrétariat permanent

Avenue Jomini 8, Lausanne. — Tél. (021) 25 10 25.

Le secrétariat permanent de la SVIA est actuellement formé de deux personnes, soit de M^{me} M.-C. Bonhôte et M^{lle} F. Oberson.

Outre la vente des normes SIA (en langue française), le secrétariat vend également les collections de normes USPR et les normes CRB.

Notre secrétariat est également à disposition de toute personne qui désirerait obtenir des renseignements et pour mettre nos membres en contact avec les spécialistes dont ils pourraient requérir les services.

D'autre part, nos membres peuvent utiliser les services de nos duplicateurs alcool et encre.

8. Rapport de gestion 1971

L'analyse du compte d'exploitation, du compte profits et pertes, du bilan et la comparaison budgétaire appellent les remarques suivantes :

8.1 Compte d'exploitation pour 1971

	Charges Fr.	Produits Fr.
Vente de normes SIA		94 822.25
Vente de normes USPR-CRB-GA		344.—
Participation Série de prix		9 187.85
Honoraires prestations secrétariat		4 455.—
Commission de gestion assurance maladie		13 848.70
Honoraires Commission formation continue		4 400.—
Cotisations SVIA		45 611.50
Cotisations volontaires bureaux en S.A.		3 040.—
Cotisations reçues pour Maison SIA		6 800.—
Cotisations pour BTSR		13 500.—
Intérêts du CFV		422.30
Intérêts BCV		—,65
Intérêts et frais de banque		182.90
Dividende Maison SIA		525.—
Impôt anticipé récupéré		15.25
Produits divers		502.20
<i>Achats</i>		
Achats de normes SIA	67 491.30	
Achats de normes USPR	922.40	
Abonnements au BTSR	13 500.—	
<i>Frais de personnel</i>		
Appointements	39 990.70	
Charges sociales	3 733.—	
<i>Frais d'organes</i>		
Frais d'assemblées	1 065.70	
Frais des délégués et membres de commissions	627.80	
Frais commission visites et conférences	1 115.40	
Frais du Groupe des ingénieurs	118.10	
Frais du Groupe des architectes	970.30	
Frais de représentations	286.50	
Autres frais d'organes	2 112.35	
<i>Frais d'administration</i>		
Loyer et chauffage	7 644.30	
Entretien et réparation du mobilier et du matériel	756.45	
Prime d'assurance incendie	19.40	
Cotisations et abonnements	820.70	
Fournitures de bureau	2 680.70	
Frais d'imprimés	2 664.—	
Ports et frais du compte de chèques postaux	7 338.05	
Téléphones	2 278.25	
Honoraires divers	3 350.—	
Frais divers d'administration	2 526.50	
<i>Autres frais</i>		
Subsides et dons accordés	1 650.—	
Prix et bourses accordés	1 300.—	
Frais d'information interne	2 060.—	
Frais d'information externe	3 000.—	
Séminaire FVE/SVIA	2 396.15	
Journées du Mont-Pélerin 1971	105.05	
Autres frais divers	2 248.35	
<i>Frais financiers et amortissements</i>		
Amortissement sur mobilier et matériel	4 310.—	
Amortissement sur titres Maison SIA	3 300.—	
Dotations aux comptes de provision	10 000.—	
Bénéfice 1971	5 276.15	
	197 657.60	197 657.60

- Les cotisations ont été payées régulièrement.
- Les bureaux organisés en S.A. qui continuent à verser à bien plaisir la cotisation de bureau sont à nouveau en augmentation.
- Le fait que le montant budgété au poste résultat sur vente de normes n'ait pas été atteint, provient partiellement de la prudence adoptée lors de l'estimation du stock. Par ailleurs il n'y a pas lieu de s'attendre à une augmentation du produit de la vente de normes en 1972. En effet, la SIA qui publiera cette année encore la liste des bureaux techniques membres SIA

et non-membres, accordera à ces derniers les mêmes rabais qu'aux membres.

- Le résultat de la gérance de la caisse maladie est satisfaisant.
- Le total des recettes dépasse le budget d'environ 7,5 %.
- Les dépenses ont pu être réduites sur certains points de sorte qu'à part les amortissements légaux le résultat brut de l'exercice nous permet :
 - d'augmenter la provision pour les fêtes du centenaire de Fr. 5000.— ;
 - d'augmenter la provision pour prix et bourses d'un même montant. Cette provision est nécessaire parce que l'Ecole polytechnique fédérale nous demandera incessamment d'alimenter à nouveau le fonds créé à cet effet.
- Le résultat positif net de l'exercice s'élève finalement à Fr. 5677,10.
- Le compte de profits et pertes montre que ce montant a permis de créer un fonds de réserve de Fr. 5000.— d'une part et que le solde de Fr. 677,10 a été viré au capital de la Société.

Je ne voudrais pas terminer sans remercier le personnel du secrétariat SVIA et en particulier Madame Bonhôte pour son excellent esprit de collaboration et l'important travail accompli tout au long de l'année.

8.2 Compte de pertes et profits pour 1971

	Fr.
Report exercice 1970	400.95
Bénéfice 1971	5 276.15
Montant à disposition	5 677.10
Création d'un fonds de réserve	5 000.—
Solde viré à capital	677.10

8.3 Bilan au 31 décembre 1971

	ACTIF Fr.	PASSIF Fr.
<i>Valeurs immobilisées</i>		
Mobilier et matériel	12 000.—	
<i>Valeurs réalisables</i>		
Stock normes SIA	12 096.—	
Stock normes USPR-CRB-GA	788.35	
Titres	12 050.—	
Titres : Maison SIA	30 500.—	
Débiteurs cotisations 1970	164.—	
Débiteurs cotisations 1971	3 260.50	
Autres débiteurs	2 617.65	
Actifs transitoires	16 262.10	
<i>Valeurs disponibles</i>		
CFV — carnet d'épargne	6 395.65	
BCV — compte courant	5 347.20	
CCP	34 169.75	
Caisse	252.70	
<i>Fonds propres</i>		
Capital		13 512.95
<i>Fonds spéciaux</i>		
Fonds amortissement titres Maison SIA		30 500.—
Fonds de réserve		5 000.—
<i>Comptes correctifs</i>		
Provision pour pertes sur débiteurs		1 000.—
Provision Fêtes du centenaire		11 200.—
Provision pour prix et bourses		12 000.—
<i>Fonds étrangers</i>		
Créanciers		33 815.50
Passifs transitoires		28 875.45
	135 903.90	135 903.90

8.4 Comparaison budgétaire pour 1971

	Budget 1971	Résultat au 31 décembre 1971
	Fr.	Fr.
Recettes		
Résultat cotisations	47 000.—	48 651.50
Résultat vente de normes	30 000.—	26 752.55
Formation continue	5 000.—	4 400.—
Prestations secrétariat	6 500.—	4 455.—
Caisse maladie	7 500.—	13 848.70
Série de prix	4 500.—	9 187.85
Maison SVIA	6 800.—	6 800.—
Produits divers	750.—	1 648.30
Report bénéfice 1970		400.95
	108 050.—	116 144.25
Dépenses		
Appointements et charges sociales	51 000.—	43 723.70
Loyer et charges	9 000.—	7 644.30
Frais de bureau	15 000.—	14 961.—
Frais d'organes	5 000.—	4 579.95
Honoraires	2 000.—	3 350.—
Autres charges administration	13 000.—	8 872.60
Groupe des architectes	1 000.—	970.30
Groupe des ingénieurs	750.—	118.10
Frais délégués et membres commissions	500.—	627.80
Subsides, prix et bourses	3 000.—	2 950.—
Amortissements	2 500.—	4 310.—
Fonds Maison SVIA	3 300.—	3 300.—
Information interne et externe	2 000.—	5 060.—
Dotations à comptes de provisions et réserve	—.—	15 000.—
	108 050.—	115 467.15
		677.10
Virement à capital		116 144.25

8.5 Rapport de vérification des comptes pour 1971

Monsieur le Président et Messieurs,

Exécutant le mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 1971, nous avons procédé, le jeudi 17 février 1972, à l'examen des comptes de la SVIA pour 1971.

Nous relevons d'emblée que cette année aussi le bilan et les comptes d'exploitation ont été soumis à la Fiduciaire des arts et métiers qui a procédé à un remaniement de ces derniers. Les comptes qui, précédemment, étaient groupés dans un « Compte de pertes et profits » le sont maintenant dans un « Compte d'exploitation », alors que le « Compte de pertes et profits » reflète les pertes ou les profits réels, en l'occurrence un résultat positif net de Fr. 5677.10. Cette manière de faire nous paraît en effet être plus claire.

L'augmentation de la provision pour les fêtes du centenaire et l'augmentation de la provision pour prix et bourses de Fr. 5000 chacune sont sans aucun doute justifiées ainsi que la création d'un fonds de réserve de Fr. 5000.

Les comptes, tenus par M^{me} M.-C. Bonhôte, secrétaire, nous ont été présentés par elle-même. Nous tenons à relever que la comptabilité est tenue de façon exacte, logique et claire, et nous en savons gré à M^{me} Bonhôte.

Les postes du bilan, du compte d'exploitation et du compte de pertes et profits ont été contrôlés. Les écritures sont conformes aux pièces comptables présentées.

Sur la base de nos constatations, nous vous proposons :

- 1) d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
- 2) de donner décharge au trésorier de sa gestion financière ;
- 3) de donner décharge aux vérificateurs des comptes de leur mandat.

Les vérificateurs : C. LUINI, ingénieur civil
I. STREBEL, architecte

8.6 Budget 1972

RECETTES	Fr.
Résultat cotisations	60 000.—
Résultat vente de normes	27 000.—
Formation continue	6 000.—
Prestations secrétariat	5 000.—
Caisse maladie	16 000.—
Produits divers	2 000.—
	<u>116 000.—</u>

DÉPENSES

	Fr.
Appointements	50 000.—
Loyer et charges	8 000.—
Frais de bureau	16 000.—
Frais d'organes	7 000.—
Honoraires	3 500.—
Autres charges administration	11 000.—
Groupe des architectes	1 000.—
Groupe des ingénieurs	1 000.—
Frais délégués et membres commissions	1 000.—
Subsides, prix et bourses	6 000.—
Amortissement	4 000.—
Information	6 500.—
Fonds de réserve	1 000.—
	<u>116 000.—</u>

Bibliographie

Entwicklung der modernen Regelungstechnik, par Klaus Röntrop. Editions R. Oldenbourg, Munich et Vienne, 1971. — Un volume 15×23 cm, 295 pages, 51 figures. Prix, relié, 52.— DM.

Après avoir été assistant scientifique de la chaire de la technique du réglage de l'Université d'Erlangen, l'auteur travaille actuellement dans l'industrie.

Une première partie de l'ouvrage est consacrée à un historique de la technique du réglage de 1800 à 1965. L'auteur rappelle les premiers dispositifs de réglage de la vitesse des machines à vapeur et montre que si l'invention du régulateur à boules est antérieure à James Watt, celui-ci a eu le grand mérite d'avoir été le premier à reconnaître l'importance de cet appareil et à en généraliser l'emploi. Il est intéressant de lire comment apparurent les dispositifs de réglage de pression, de température, de niveau d'eau, puis l'analyse des circuits de régulation, l'introduction d'asservissements et de systèmes à réaction. Les premiers régulateurs de grandeurs électriques sont apparus dès 1885 et c'est dès 1891 que l'on aborda les problèmes de réglage de puissance. Jusqu'au début de ce siècle, la technique du réglage était encore fondée sur l'empirisme et sur le talent et l'intuition des inventeurs. Ce n'est que plus tard que l'on développa le traitement mathématique des problèmes de régulation.

Dans la seconde partie, l'auteur traite une série de chapitres particuliers de la technique de la régulation. Il passe en revue les questions de stabilité dynamique, de critères de stabilité, d'amplification, d'application des transformations mathématiques, de l'emploi des calculatrices analogiques et numériques, de la régulation proportionnelle, des régulations par intégration et par désivation, des régulations directes et indirectes, de la régulation en cascade, des régulations convergentes, de l'optimisation. Il donne ainsi une image complète et condensée de son sujet.

Cet ouvrage offre en outre une très riche documentation comprenant près de 800 références de publications diverses, livres, articles de revues, comptes rendus de congrès, etc.

Communications SVIA

Candidatures

M. *Bolli Jean-François*, ingénieur civil EPUL, diplômé en 1964.

Parrains : MM. R. Suter et M. A. Tappy.

M. *Knecht Christian*, ingénieur civil EPFL, diplômé en 1970.

Parrains : MM. G. Roubakine et P. Bisenz.

Assemblée générale ordinaire du 24 mars 1972 à Lutry

Nos membres sont convoqués à la 97^e assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 24 mars 1972 à Lutry, à 17 h., dans la salle du Conseil communal du Château de Lutry.